



Action Locale pour un Développement Participatif et Autogéré (ALDEPA)

BP 436 Maroua Tél : 676 39 50 03 / 693 77 25 72

*Email : aldepacam@gmail.com site web : www.aldepacameroun.org, Facebook :
aldepa cameroun*

DOCUMENT DE CAPITALISATION DES BONNES PRATIQUES



**KINDER
RECHTE
AFRIKA** 
KIRA - Droits des enfants Afrique


coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Mécanismes de feedback

- Vous êtes victime ou témoin d'un acte d'abus sexuel ou d'exploitation sexuelle ;
- Un staff vous demande un paiement ou une faveur quelconque ;
- Vous voulez faire un retour sur nos actions sur le terrain, ou signalez un problème ;
- Vous souhaitez avoir des informations sur les offres et services ;
- Vous voulez faire des suggestions d'amélioration.

Ce que vous dites sera pris en compte et traité le plus rapidement possible et dans la discrétion.

ALDEPA est à votre écoute 24H/24, 7J/7

Contactez-nous :

+237 690 435 723 (appel, SMS ou WhatsApp)

Ou par Email :

aldepaecoute@gmail.com

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	6
ABREVIATIONS.....	7
I. ARTICLES.....	8
Article 1 : Notre contribution à la célébration de la fête de la jeunesse en 2023.....	8
Article 2 : Non à la violence en milieu scolaire.....	9
Article 3 : Enfin nous pouvons jouer en sécurité.....	11
Article 4 : Oui à la conciliation entre les droits de l'enfant et notre culture.....	12
Article 5 : Nous, jeunes, barrons la route aux stupéfiants (action des jeunes dans la lutte contre la consommation des stupéfiants).....	13
Article 6 : Contribuons dans la protection des enfants.....	14
Article 7 : Oui aux dialogues intergénérationnels.....	15
II. TEMOIGNAGES.....	16
1. Témoignage d'une fille ayant bénéficié d'un accompagnement.....	16
2. Témoignage d'un enfant ayant bénéficié d'un accompagnement.....	16
3. Témoignage du président du CPE de Kechkekeme a Koza.....	17
4. Témoignage d'un membre d'association des jeunes de Mozogo.....	18
5. Témoignage d'un leader jeune garçon de Moutourwa.....	18
6. Témoignage d'une jeune fille déscolarisé à Moutourwa.....	19
7. Témoignage d'un parent de la communauté de Ziver, Mokolo.....	19
8. Témoignage d'une leader jeune de Kaélé.....	20
9. Témoignage d'un enseignant d'un des établissement partenaire.....	21
10. Témoignage du président du comité de protection de Godola.....	22
III. POEMES.....	23
Poème 1 : Maudite guerre.....	23
Poème 2 : quel avenir pour nous les jeunes ?.....	23
Poème 3 : fille africaine.....	24
Poème 4 : Non à la maltraitance.....	24
Poème 5 : Paix.....	24
Poème 6 : La paix.....	25
Poème 7 : violence en milieu jeune.....	25
Poème 8 : Le mal.....	25
Poème 9 : La violence.....	26
Poème 10 : Violence et paix.....	26
Poème 11 : La paix, tu es le plus précieux du monde.....	26
Poème 12 : qui es-tu ?.....	26
IV. FICHES DE BONNES PRATIQUES.....	28

1. Mobilisation des mères pour la protection des enfants à et hors de l'école	28
2. Médiation familiale ou communautaire réalisée par les comités de protection des enfants.....	30
3. Mise en place des mécanismes de cotisation et d'épargne par les comités de protection des enfants	32
4. Elaboration d'un manuel de sensibilisation par les enfants et les jeunes.....	34
5. Elaboration d'un code de bonne conduite parentale.....	36
6. Elaboration d'un recueil des pratiques culturelles positives de protection des enfants ..	38
7. Appui aux structures des enfants et jeunes pour la lutte contre les violences en milieu scolaire	40
8. Participation des jeunes à l'intégration des déplacés internes dans les communautés jeunes.....	42
9. Tenue d'un camp de jeunes pour promotion de la citoyenneté responsable.....	44
10. Appui aux enseignants encadreurs et conseillers d'orientation pour la mise à disposition de l'écoute active dans les établissements scolaires	46
V. SCENARIO DE DOCUMENTAIRE	48
VI. CODE DE BONNE CONDUITE PARENTALE	51
Introduction.....	51
I. Documentation civile	51
II. Encadrement et suivi des enfants.....	52
III. Inscription à l'école ou en formation et suivi scolaire/formation.....	53
CONCLUSION	54

INTRODUCTION

Le contexte de protection et de respect des droits humains au Cameroun en général et dans la région de l'Extrême Nord en particulier est influencé par un nombre important de fléaux qui affectent considérablement une vie décente et respectueuse des valeurs humaines essentielles et heurtent profondément les droits humains basiques, en particulier ceux des enfants et des jeunes.

En effet, malgré l'existence du cadre légal, l'environnement protecteur des enfants est fragilisé par les situations suivantes : La précarité économique, la non application des textes juridiques, les cultures et les traditions néfastes, la mauvaise interprétation et/ou la manipulation des textes religieux, l'abandon des enfants après les conflits conjugaux, l'insécurité suite à la présence des groupes armés non étatiques, l'irresponsabilité parentale, etc. Par conséquent, les enfants se retrouvent sans acte de naissance, victimes de violences physiques, psychologiques et sexuelles.

Au vu de cette situation, les enfants ont besoin d'un environnement protecteur adéquat et durable. Ce qui a conduit ALDEPA et son partenaire technique et financier KiRA à apporter une réponse à travers le projet « Renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfance et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communautés de la région de l'Extrême Nord du Cameroun pour une protection plus efficace des enfants, notamment contre la violence », avec un encrage sur la mise en place des structures communautaires, en vue du renforcement de l'environnement protecteur des enfants.

Ce document de capitalisation de bonnes pratiques de protection des enfants est constitué de résultats de recherche, articles, témoignages, bonnes pratiques enregistrées et supports produits. C'est un outil pédagogique qui apporte une contribution au renforcement de l'environnement protecteur des enfants.

Nous tenons à remercier tous les acteurs étatiques, certaines organisations de la société civile, les structures communautaires, les parents et les enfants/jeunes qui ont partagé les bonnes pratiques implémentées suite à leur intervention auprès des enfants/jeunes.

Nos remerciements vont également à l'endroit de notre partenaire KiRA pour son appui technique et financier permettant la réalisation de ce document.

ABREVIATIONS

AJEGAZ	Association des jeunes de Gazawa
ALDEPA	Action Locale pour un Développement Participatif et Autogéré
AME	Association des Mères d'Elèves
APEE	Association des Parents Elèves et Enseignants
BMZ	Bundesministerium für Entwicklung und Zusammenarbeit (Ministère Fédéral de la Coopération économique et du Développement)
CLODIPACOP	Comité local pour le dialogue, la paix et la cohabitation pacifique
CADBE	Chartes Africaine pour les Droits et Bien être de l'Enfant
CDE	Charte des Droits de L'enfant
CPE	Comité de protection de l'enfance
KIRA	Kinderrechte Afrika e.V. (droits des enfants Afrique)

I. ARTICLES

Article 1 : Notre contribution à la célébration de la fête de la jeunesse en 2023



Chaque année, toute la communauté camerounaise célèbre le 11 février la fête de la jeunesse. Plusieurs activités sont réalisées par les jeunes et autres personnes pour marquer ce rendez-vous.

Cette année, la 57^{ième} édition a été célébrée sous le thème « jeunesse, réarmement moral, gage de discipline pour l'édification d'un Cameroun uni et prospère ». Ce thème est un appel à plus de disciplines aux jeunes Camerounais qui de plus en plus s'adonnent aux actes de vandalisme et de violence de toute sortes, chose qui n'est pas favorable à la paix et la prospérité de ce pays.

Les jeunes des structures d'expression accompagnées par ALDEPA ne sont pas restés à l'écart de cette grande mobilisation annuelle. Dans cet élan, une série d'activités de sensibilisations et récréatives a été organisée tout au long de la semaine, couronnée d'une convergence le 11 février. Ainsi, les jeunes des 12 communes cibles du projet, comme tout le reste de jeunes Camerounais, n'ont pas manqué à ce rendez-vous.

Les leaders, jeunes membres des structures des enfants/jeunes, étaient très impliqués dans les activités de promotion de citoyenneté. Ils ont mené avec l'appui du délégué de la jeunesse et de l'éducation civique des sensibilisations et causeries éducatives sur le thème de la célébration, impliquant plusieurs autres jeunes de la localité. Ces activités avaient pour but de toucher le plus grand nombre possible de jeunes et de les inviter à faire preuve de civisme, de patriotisme et de promotion des valeurs de paix et d'unité nationale.

Par ailleurs, leur passage au défilé devant le Sous-Préfet et les autorités administratives a été suivi d'acclamations et de félicitations. Avec des messages en main parmi lesquels on peut citer les plus marquants : « **oui au vivre ensemble** », « **non à l'alcoolisme** », « **non à la violence** », « **oui à la paix** », « **non au vandalisme** », « **oui au civisme** ».

Les jeunes ont attiré de la plus belle des manières l'attention du public en général et de leurs pairs en particulier, car au-delà des messages en main d'autres messages étaient portés à l'arrière des t-shirts roses couleur de l'amour, arborés pour la circonstance.

Tout ceci dans l'optique de toucher le plus de personnes, les résultats n'ont pas attendu, car juste après le défilé plusieurs jeunes, ainsi que les parents, ont approché les leaders encadrés par ALDEPA pour en savoir plus et louer l'initiative. Les leaders ont improvisé des séances d'échanges avec leurs pairs et les parents présents.

Ainsi, comme à l'accoutumée la célébration s'est achevée par un match de football, symbole d'unité nationale et du vivre ensemble.



Présentation des messages par les jeunes encadrés par l'ONG ALDEPA

Article 2 : Non à la violence en milieu scolaire

La violence est devenue un sujet de préoccupation tant pour les acteurs de l'éducation que pour la sécurité nationale. Face à la montée de l'intolérance et les effets pervers de la mondialisation, l'on assiste à une cristallisation des violences en communautés aussi bien qu'en milieux scolaires. Cette recrudescence de la violence a conduit le gouvernement



camerounais ainsi que les Organisations de la Société Civile à s'engager pour contrecarrer ce fléau. ALDEPA à travers son projet de « Renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfance et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communes de la région de l'Extrême Nord du Cameroun pour une protection plus efficace des

enfants, notamment contre la violence » a mis sur pied des structures d'expression des enfants et des jeunes dans les établissements et en communautés qui sont des ambassadeurs de la lutte contre la violence dans leur communauté. Ce projet renforce les capacités et appuie ces structures afin qu'elles mènent des actions de lutte contre la prise des stupéfiants, la lutte contre les violences en milieu jeunes, les conflits et toutes les formes d'abus en vue de prôner une citoyenneté responsable. Dans cette optique, les associations des jeunes et les clubs paix et non-violence des lycées du Mayo Tsanaga, comme ceux des autres départements du projet, organisent des activités de prévention et de lutte contre toutes formes de violence et de discrimination et dénoncent les cas avérés pour limiter tous les abus qui pourraient porter atteinte aux droits des enfants.

Ces structures se sont engagées à bâtir dans leurs établissements ou communautés, des environnements de non violences, de vivre ensemble et promotion de la citoyenneté responsable. Dans le but de susciter l'esprit



de compétition, le projet a organisé un concours du meilleur établissement et de la meilleure communauté sans violence dans chacune des 12 communes.

Un comité mixte constitué des représentants de la sous-préfecture, de la commune, du lamidat, de la délégation de la jeunesse,

d'une délégation de l'enseignement secondaire de l'inspection d'éducation de base ainsi que des leaders religieux et d'associations a été mis en place. Il avait pour responsabilité d'évaluer

les différentes structures engagées dans ce challenge avec comme outil une grille d'évaluation adoptée par tous les membres du comité d'évaluation. À qui donc reviendrait la première place et à qui la dernière ? Chacune des structures s'est préparée pour relever le challenge. Des dispositifs de lutte contre les violences et les sensibilisations ont donc été



multipliés çà et là. Difficile pour les évaluateurs de départager certains à Mokolo par exemple,

dont les résultats se sont joués avec des écarts minimes qui ont montré la motivation et l'engagement des uns et des autres dans la lutte contre ces fléaux.

Cette activité a connu une très grande mobilisation avec pour apothéose la proclamation des résultats de manière solennelle et la remise des prix par la plus haute autorité du département, le préfet du Mayo Tsanaga, lors des festivités de fête nationale de la jeunesse. Les autorités impliquées et très actives ont encouragé les structures à multiplier des sensibilisations dans ce sens et félicité ALDEPA pour cette brillante initiative qui devrait se répéter chaque année. Le délégué d'arrondissement de la jeunesse de Hina par ces mots « pourquoi n'avoir pas pensé à ce challenge depuis tout ce temps ? » a d'ailleurs sollicité que cela soit organisé tous les ans jusqu'à ce que les dispositifs soient pérennes.

Article 3 : Enfin nous pouvons jouer en sécurité

Les espaces de jeux sont des espaces où les enfants et les jeunes se retrouvent pour se divertir à travers plusieurs jeux, par exemple le football, le handball, le volleyball, le tennis, le basketball, etc. Ce sont aussi des cadres où les jeunes s'expriment, font des rencontres, partagent leur passion et vision, s'évadent pour échapper à leurs problèmes d'échecs scolaires, de drogue/d'alcool, de replis sur soi, etc. Pour certains ils peuvent y stimuler la motricité des enfants, favoriser leurs équilibres et leur coordination tout en leur permettant de s'amuser et de se dépenser. C'est surtout pour ces aspects que les espaces de jeux sont importants pour les enfants et jeunes des communautés urbaines et rurales. C'est le cas des



jeunes des communautés de Maroua 3^{ème}, Gazawa, Moutourwa, Kaélé, Hina et Mozogo qui lors des échanges sur les stratégies à mettre en place pour lutter contre la prise des stupéfiants et les violences en milieu jeunes, ont sollicité dans chacune de leurs communautés, un espace de jeux. Ils ont donc participé à l'identification des

équipements de jeux à choisir en priorité. Les jeunes de toutes ces communautés ont choisi la balançoire, le football et le handball. Deux communautés ont demandé en plus, le toboggan et le matériel de volleyball. Un comité de gestion de l'espace de jeux de 6 jeunes filles et garçons a été mis en place. Ce comité a mobilisé les jeunes pour l'identification des besoins, l'obtention de l'accord des autorités locales et la préparation de l'espace à équiper. Les jeunes se sont beaucoup mobilisés pour la réception des équipements suivants : poteaux de buts, ballons, jets de maillots, sifflets, nattes, balançoires, toboggans, etc. Un dispositif a été mis en place pour garantir la sécurité des espaces afin de permettre aux enfants de jouer en toute tranquillité et aux parents de toujours surveiller les enfants de près pour assurer leur sécurité. Comme le témoigne un des jeunes « Avant de laisser les enfants jouer, nous nous sommes assurés que l'aire de jeux est sécurisée et qu'il n'y a pas de dangers potentiels ».

Dans ces communautés, les aires de jeux ont également été les espaces de sensibilisation sur les thématiques de lutte contre la prise de stupéfiants/alcool, la promotion de la citoyenneté, la prévention des violences, les droits des enfants, l'importance de l'école ou de la formation, le cadre légal de protection des enfants, etc.

Enfin, ces aires de jeux ont beaucoup contribué au bien-être et à l'épanouissement des enfants et jeunes en leur donnant l'opportunité de jouer, de s'amuser en plein air, ce qui est essentiel pour leur développement physique et mental. Un jeune dira « l'espace de jeu m'a sauvé de la drogue et de l'alcool. J'ai repris mes études et compte me présenter au baccalauréat, etc. ».



Article 4 : Oui à la conciliation entre les droits de l'enfant et notre culture

L'Afrique a une grande diversité culturelle qui influence souvent les systèmes juridiques en place. Les traditions, les croyances et les valeurs culturelles jouent un rôle important dans la manière dont le droit est interprété et appliqué dans de nombreuses sociétés africaines. La relation entre le droit et la culture en Afrique est complexe et fascinante, et elle continue d'évoluer au fil du temps.

La conciliation entre les droits des enfants et notre culture est un sujet crucial. D'un côté, il est essentiel de reconnaître et de respecter à la fois les droits universels des enfants définis par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la CADBE, le code civil camerounais et de l'autre les croyances culturelles et les traditions spécifiques à chaque communauté. Les coutumes et traditions peuvent parfois entrer en conflit avec certains droits, mais la sensibilisation et le dialogue ouvert permettent de trouver des solutions qui respectent



à la fois la culture et les droits de l'enfant. Par exemple, certaines pratiques traditionnelles, telles que les mariages précoces, les mutilations génitales féminines, le travail des enfants ou la discrimination fondée sur le genre peuvent être en contradiction avec les droits

de l'enfant tels qu'ils sont énoncés dans la CDE. Nombreux sont ceux qui reconnaissent l'importance de respecter et de valoriser les traditions et les croyances culturelles africaines, tout en veillant à protéger les enfants et à promouvoir leurs droits fondamentaux. Ce qui a toujours suscité des questionnements tels que : Y a-t-il des expressions appropriées pour parler de « droits des enfants » dans les cultures locales ? Comment sont matérialisés les droits de l'enfant dans les différentes cultures ? Comment chaque culture a pu intégrer les droits de l'enfant ?

Il est donc crucial de trouver des moyens de concilier ces deux aspects tout en garantissant la protection et la préservation des droits des enfants. L'élaboration du manuel d'inculturation des droits des enfants en langues Ffuldéd, Moundang et Mafa, a donc été une très grande avancée dans la conciliation entre les droits de l'enfant et nos cultures. Ce manuel aborde les aspects concrets de l'état de lieux dans les 12 communes d'intervention, ainsi que ce que prévoit la CADBE, qui est un texte régional de protection des enfants.

En fin de compte, avec le manuel d'inculturation, la conciliation entre les droits de l'enfant et les cultures devrait être effective. Toutefois elle devrait reposer sur une approche participative qui respecte les valeurs et les coutumes locales tout en garantissant le bien-être et la protection des enfants. C'est un défi complexe, mais il est essentiel pour assurer un meilleur environnement protecteur pour nos enfants.

Article 5 : Nous, jeunes, barrons la route aux stupéfiants (action des jeunes dans la lutte contre la consommation des stupéfiants)



La consommation de drogues par les jeunes est une réalité de plus en plus inquiétante dans toutes nos communautés urbaines et rurales de la région de l'Extrême Nord du Cameroun. Ces jeunes sont pris au piège de ces substances mortelles qui modifient leur perception de la réalité en agissant sur le système nerveux central, conduisant à la destruction de la santé

et à la mort. Depuis mai 2021, ALDEPA s'est engagé à contribuer au combat mené pour barrer la route à la consommation des stupéfiants et de l'alcool par les enfants et jeunes. La contribution des jeunes pour la sensibilisation de leurs pairs, a été capitale.

Les associations des jeunes accompagnés ont fait des interviews pour connaître les raisons de la consommation des stupéfiants. On peut citer la curiosité (faire de nouvelles expériences), l'imitation (on veut faire comme les stars), le bizutage pour appartenir au groupe, l'ennui ou les problèmes familiaux, l'incompréhension par l'entourage, la fuite de la réalité, l'absence d'un parent, la mauvaise gestion d'une déception amoureuse, le sentiment de rejet, etc. Les types de drogues consommées ont également été identifiés, le Béret rouge, Tai (poudre), CHICHA, KADIKATKI (48 oiseaux), TAPOKDJE, TABACBALEYI (tabac noir), Tramol / diazépam à forte dose, solution, chanvre, CHAPOUPOU, cocaïne, KLINKLIN, passion, tabac, etc. Les conséquences de la consommation des stupéfiants par les jeunes sont énormes, comme le témoigne un jeune de Moutourwa : « La consommation de la drogue par les jeunes a plusieurs conséquences sur nous les jeunes, on peut citer la démotivation, le mauvais rendement scolaire ou professionnel, la diminution de la vigilance, la perte de mémoire, les maladies, la mauvaise humeur, l'agressivité, le rejet, la stigmatisation et même la mort »

Dès lors, les jeunes ont mené des actions de dénonciation des points de vente de drogue, de sensibilisation (avec les manuels élaborés par eux) de toutes les couches sociales sur les causes et conséquences de la prise des drogues sur les jeunes, de maintien des cadres d'échanges et de discussion avec leurs pairs et les parents. Il ont aussi mis en place des activités pouvant attirer les jeunes et les enfants dans les aires de jeux. Pour un leader jeune, «... nous avons compris que nous avons notre partition à jouer pour lutter contre la consommation des stupéfiants par nos pairs, raison pour laquelle nous poursuivrons nos actions... ».



Article 6 : Contribuons dans la protection des enfants



La problématique de la protection des enfants est l'une des préoccupations majeures du gouvernement camerounais et de la société civile. ALDEPA, depuis quelques années a fait de la protection de l'enfant son principal domaine d'intervention. Ainsi la mise en œuvre du projet « Renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfant et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communautés de la région de l'Extrême Nord du Cameroun pour une protection plus efficace des enfants, notamment contre les violences »

s'inscrit en ligne droite avec cette vision qu'elle a de contribuer au renforcement de l'environnement protecteur des enfants. Plusieurs acteurs locaux font partie de cet environnement protecteur. On retrouve en premier lieu les comités de protection, qui sont des regroupements d'hommes, de femmes, de jeunes garçons et filles volontaires engagés pour les interventions en faveur de la protection des enfants dans leurs localités respectives. Ils sont présents dans les 12 communes du projet.

Les comités de protection ont comme activité les séances de sensibilisation, la dénonciation des cas de violation, le soutien aux premiers secours psychologiques, le référencement vers les services compétents, etc. En tant que structures à base communautaire ils font du porte à porte, vont sur les lieux de tontine, au marché, dans les lieux de culte, les buvettes, etc. Leurs thématiques portent principalement sur

l'établissement des actes de naissance, les droits de l'enfant, la responsabilité parentale, les mariages précoces et forcés, le travail des enfants, les abus et exploitations sexuels sur des enfants, le cadre légal de protection des enfants, etc. Voici le témoignage d'un président de comité de protection à Kaélé, « Dans notre quartier à Mourgrong, lors qu'il y a une situation de violence sur un enfant, le chef de quartier ou les parents nous le signalent pour que nous agissions. Le plus souvent, nous orientons



ou accompagnons l'enfant et ses parents vers ALDEPA ou autres services tels que la police, les affaires sociales, etc. Pour les sensibilisations, les boîtes à images, les affiches, la radio, etc. Parfois on prépare des sketches, ou on organise des dialogues entre les parents et les enfants/jeunes pour débattre des problèmes que nous rencontrons dans nos familles. Toutes nos actions dans le quartier nous ont permis d'être respectés par tout le monde et d'être compris par certains enfants et parents. Notre rêve est que tous les enfants soient protégés et que chaque parent puisse jouer son rôle parental auprès de ses enfants. ».

Article 7 : Oui au dialogue intergénérationnel

Le dialogue intergénérationnel est un élément crucial pour le bon fonctionnement de notre société. Il s'agit d'un échange d'idées, de points de vue et de connaissances entre les différentes générations, dans le but de favoriser la compréhension mutuelle et de promouvoir l'harmonie sociale.



Dans un contexte où les croyances culturelles d'une société patriarcale n'encouragent pas la communication entre parents et enfants d'un côté et entre mari et femme de l'autre, la pratique de dialogue intergénérationnel dans les 12 communes d'intervention du projet a entraîné un très grand changement. Ce dialogue permet aux jeunes de bénéficier de l'expérience et de la sagesse des générations plus âgées, tandis que ces dernières peuvent rester connectées aux idées et aux défis de la jeunesse. En favorisant

la communication intergénérationnelle, on encourage le respect, la tolérance et l'empathie entre les individus de tous âges. Voici le témoignage d'un parent « Lorsque j'ai été invité par le comité de protection de notre quartier à participer à une rencontre sur le dialogue en famille, j'étais furieux. Je ne comprenais pas pourquoi nous les parents on doit causer avec nos enfants filles et garçons et nos femmes. J'ai quitté la réunion avant la fin et promis ne plus jamais y participer. Mais quand mon ami m'a dit comment les problèmes avec son fils ont trouvé leur solution depuis qu'il a organisé une réunion d'échanges avec sa femme et ses enfants, j'ai compris que je devais le faire aussi chez moi. Depuis j'ai compris que nous devons écouter nos enfants et nos femmes, mais partager aussi ce que nous pensons . Je participe à tous les dialogues intergénérationnels dans mon quartier et parfois même j'en organise d'autres dans mon secteur. ».



En conclusion, promouvoir le dialogue intergénérationnel, c'est contribuer à la transmission des valeurs, des traditions et des savoirs, tout en favorisant l'innovation, l'ouverture d'esprit et le progrès social. Il est important de reconnaître l'importance de chaque génération dans la construction d'une société plus inclusive, équitable et solidaire.

II. TEMOIGNAGES

1. Témoignage d'une fille ayant bénéficié d'un accompagnement

« Je m'appelle Aissatou, j'ai 16 ans, je suis membre de l'association AJEGAZ de Gazawa, j'ai été forcée à me marier quand j'avais 13 ans parce que mes parents étaient pauvres. Je suis l'unique fille de ma famille ; C'est ainsi pourquoi j'ai été forcée d'épouser un homme qui avait déjà trois femmes. Dans ce ménage j'ai vécu les pires moments de ma vie ; j'étais forcée tous les soirs d'avoir des rapports sexuels avec lesquels je n'ai jamais été d'accord et il m'a été interdit pendant un an d'aller chez mes parents.

Je suis restée là pendant 8 mois, puis un jour je me suis enfuie de la maison. Je suis partie à Garoua chez mon oncle paternel, qui m'a forcée à revenir dans ce ménage. En rentrant j'ai pris la route pour aller chez ma tante maternelle. Pendant ce temps mon mari ne cessait de menacer mes parents les accusant d'être complices de ma fugue.

Mon père est allé chez le Lamido (chef traditionnel) pour lui poser le problème. Le Lamido a demandé qu'on me fasse revenir et que je vive chez mes parents. Je suis donc rentrée chez mes parents avec toutes les moqueries des camarades du quartier, surtout les filles de mon âge. J'ai traversé une période difficile de ma vie, j'étais mal vue dans la communauté.

Un jour, une fille de notre communauté m'a parlé de leur association qui rassemble seulement les jeunes. J'ai intégré le groupe, et j'avoue qu'aujourd'hui je me sens épanouie parmi les jeunes comme moi et j'ai appris beaucoup de choses avec les rencontres d'ALDEPA. Je pourrais me marier mais seulement avec mon consentement. Mes parents m'ont obligée à vivre un cadre de vie avec lequel je n'étais ni d'accord ni épanouie. Je remercie ceux qui ont participé à ce que je sorte de ce mariage qui pour moi était un enfer, surtout les soirs.

Dans notre groupe, nous sensibilisons les autres filles sur les méfaits des mauvaises fréquentations, l'importance de l'école ou la formation, les conséquences des balades nocturnes, le fait de reprendre sa vie même si on t'a marié très jeune, la gestion pacifique des conflits, l'importance de l'acte de naissance, etc.

Nous organisons aussi les causeries éducatives entre nous, pour permettre à toutes les filles du groupe de ne pas baisser les bras.

Ma camarade m'a fait intégrer son groupe à ALDEPA m'a appris beaucoup de choses. Je ferais ce que je peux à mon niveau pour sensibiliser les filles afin qu'elles refusent de se marier avant l'âge de 18 ans. »

2. Témoignage d'un enfant ayant bénéficié d'un accompagnement

Je m'appelle Bernard, j'ai 16 ans, je suis élève au lycée de Domayo. Il y a un an, j'avais commencé à fréquenter des jeunes garçons de mon quartier qui prenaient de la drogue (tramol, colle, klin klin...). A cette époque j'ai commencé à rentrer tard à la maison et parfois ne pas y dormir, à voler l'argent dans le porte-monnaie de mon père et parfois de ma mère.

Mes parents ne savaient plus quoi faire de moi. Au début on me grondait, par la suite, ils ont commencé à chercher quelqu'un pour m'aider. Ils sont allés voir un prêtre qui a prié pour moi. Mais la situation n'a pas changé. Chaque jour ma mère pleurait.

Un jour, ma mère a parlé de ma situation dans son association de femmes, une dame lui a conseillé d'aller voir les membres du comité de protection de notre quartier. Quand j'ai rencontré les membres de ce comité, ils m'ont dit qu'ils ne me jugeaient pas mais que je sache que c'est moi qui déciderai si je veux changer ma vie ou pas. Dès ce jour ils ont commencé à me donner des conseils, comment éviter les mauvais amis, comment respecter mes parents, et l'importance de l'école. De temps en temps, un membre du comité passait chez nous. Au début, je fuyais. Petit à petit j'ai commencé à rester à la maison, à écouter leurs conseils et à faire ce qu'ils me demandaient. Quand les vacances sont arrivées, ils m'ont conseillé de choisir les activités de vacances que je voulais faire avec les autres jeunes de mon quartier. J'ai choisi le football. Pendant les matchs, quand je ne jouais pas, je sensibilisais les autres jeunes aux méfaits de la drogue.

À cette rentrée j'ai demandé à mes parents de rentrer à l'école. Je remercie les membres du comité de protection et les jeunes des associations encadrées par ALDEPA pour ce qu'ils font pour nous aider et conseiller. Aujourd'hui je suis en classe de 4^{ème} et je suis fier de ce que je suis devenu. Je tiens à continuer mes études pour moi et pour être la fierté de mes parents. »

3. Témoignage du président du CPE de Kechkekeme à Koza

« Zibi Reved est mon nom, je suis le président du comité de protection qui compte six femmes et cinq hommes. Nous nous sommes constitués en groupe en 2012, et nous nous sommes appelés le comité de vigilance du quartier Kechkékémé. L'arrivée de l'ONG ALDEPA à Koza a permis à mon équipe et moi-même d'être plus dynamiques non seulement sous la casquette du comité de vigilance, mais cette fois avec un secteur d'activité qui touche la femme. Nous avons bénéficié des formations et des renforcements des capacités sur la question des conséquences de l'accouchement à domicile, des violences faites aux enfants/filles, des abus sexuels, des mariages précoces, l'établissement d'actes de naissance, la réinsertion des enfants en rupture familiale, la consommation des stupéfiants, etc.

Au fur et à mesure que nous avons évolué grâce à l'ONG ALDEPA, notre comité de vigilance s'est transformé en comité de protection, car nous avons été outillés pour continuer nos travaux après le départ de l'organisation ALDEPA. Chemin faisant, l'accompagnement régulier des agents du terrain d'ALDEPA nous a permis d'être plus actifs et opérationnels. Nous sommes à cette date, parmi les meilleurs comités de notre arrondissement.

Comme nous faisons un travail bénévole, nous avons pensé mettre en place une activité qui puisse nous permettre d'avoir un peu de moyens pour mener à bien nos activités. C'est alors que nous avons décidé de nous investir dans l'élevage des chèvres et avons demandé de l'aide à ALDEPA. Ils nous ont appuyé financièrement. Nous avons débuté avec six chèvres en début d'année, mais à date nous enregistrons huit (08) mises à bas, ce qui porte notre bétail à quatorze chèvres.

Nous avons également réalisé que cette activité d'élevage renforce les liens entre nous, les membres du comité, en ce sens que nous avons intensifié nos rencontres habituelles. Il faut également dire que nous sommes devenus des personnes de référence dans notre communauté, car la majorité des cas en lien avec la violence, les mariages précoces, la consommation des stupéfiants, les enfants délinquants mineurs, nous sont référés. Nous sommes reconnus à la chefferie ainsi qu'à la majorité des services étatiques de notre localité.

Et nous constatons un changement positif au sein de notre communauté, car les pratiques néfastes sont de plus en plus dénoncées, grâce au répertoire des pratiques positives, les attitudes commencent à évoluer positivement dans certaines familles. Cependant beaucoup reste encore à faire car malgré les sensibilisations et l'engagement des parents pour le code de bonne conduite, on observe que la démission des parents face à leurs responsabilités reste d'actualité.

C'est l'occasion pour nous de dire un grand merci à l'ONG ALDEPA pour le travail abattu sur le terrain, car les œuvres parlent d'elles-mêmes. »

4. Témoignage d'un membre d'association des jeunes de Mozogo

« Je me nomme Safaraou, je suis originaire de Mozogo, âgé de 20 ans. Je suis élève en classe de première A4 espagnol au lycée de Mozogo. Je suis née avec un caractère très violent, j'étais une personne qui avait toujours du mépris et la violence envers les autres. Que ce soit à l'école ou au quartier, l'on me reconnaissait comme étant celle qui aime les injures, les mots humiliants et la violence. On me surnommait « *Mme la bouche au cacao* ». Mes parents se retrouvaient toujours en train d'être convoqués à la chefferie ou à l'école.

Pendant la période de crise Boko Haram, nous avons vécu plusieurs situations très traumatisantes. Malgré ça, je rejetais les déplacés qui étaient venus très nombreux dans notre localité. Avec l'arrivée des organisations dans la localité, j'ai fait la connaissance d'un jeune membre du CLODIPACOP (association mise en place par ALDEPA). Ce dernier a beaucoup travaillé avec moi et m'a fait intégrer dans les activités de sensibilisations organisées pour le compte de l'ONG ALDEPA. Les thèmes clés qui ont attiré mon attention étaient ceux parlant de la non-violence, de la cohésion sociale et du vivre ensemble, de la promotion du dialogue familial et communautaire, etc. Pendant que je participais à ces différentes séances de sensibilisation, j'ai constaté en moi un changement de comportement, car les discours haineux, la violence et le mépris m'ont quittée progressivement. Aujourd'hui, c'est moi qui suis leader des jeunes filles dans ma localité et toutes les rencontres organisées au sein de la commune par d'autres organisations autres que ALDEPA me sollicitent pour relayer l'information auprès de mes pairs.

Aussi, je ne peux que dire merci à l'ONG ALDEPA, qui a fait de moi un fer de lance de ma communauté en me rendant plus performante dans la prise de parole en public et en renforçant mes capacités dans plusieurs thématiques ayant un lien avec la protection de l'enfance. »

5. Témoignage d'un leader jeune garçon de Moutourwa

« Je m'appelle Ondo, et suis domicilié à Moutourwa. Après mon échec à l'examen du probatoire il y a de cela 4 ans, je n'ai pas pu surmonter cette épreuve, car les camarades de classe à qui moi-même j'expliquais les leçons ont réussi et moi non. Dès la publication des résultats j'ai d'abord passé des jours sans sortir, enfermé dans ma chambre et je refusais de manger ou de parler à quelqu'un. Mes parents étaient très inquiets et tentaient m'apaiser.

J'ai décidé malgré l'insistance de mes parents, d'abandonner les études. Dès lors, je me suis mis à prendre de l'alcool (bière frelatée). Durant ces quatre années, j'étais perdu dans la consommation de l'alcool, je passais toute la journée à suivre point de vente après point de vente. C'était la seule activité que je menais et je ne réalisais pas que je détruisais ma vie.

Les membres de l'association des jeunes de ma communauté, pendant une de leur campagne de sensibilisation, sont venus me voir pour me convaincre d'abandonner la consommation abusive de l'alcool que je faisais. Je leur ai demandé de me donner du travail car je n'ai pas de quoi m'occuper. Ils ne se sont pas découragés et sont revenus à maintes reprises, mais n'ont pas pu me convaincre.

Un jour, de passage, j'ai vu ces jeunes en train d'emménager une aire de jeux, je me suis rapproché d'eux pour demander les modalités d'inscription, ils m'ont fait savoir que c'était un appui de l'ONG ALDEPA pour permettre aux jeunes de limiter les fréquentations des débits de boissons, de ne plus manquer de loisir. Ils m'ont dit que la fréquentation de l'aire de jeux était totalement gratuite. En plus, la structure avait aussi offert des équipements à tous les jeunes (sans discrimination aucune, filles comme garçons, scolarisés ou non) du village.

Depuis ce jour, les jeunes m'ont élu comme membre du comité de gestion de l'aire de jeux, j'y suis presque chaque après-midi, et depuis, je fréquente rarement les débits de boissons, j'ai réussi à convaincre 13 autres amis consommateurs à venir au stade. ».

6. Témoignage d'une jeune fille déscolarisée à Moutourwa

« Je suis Fadi, j'ai 15 ans, élève en classe de seconde au lycée de Moutourwa. Après l'obtention de mon BEPC, mes parents m'ont dit que je devrais arrêter les études à ce niveau, car ils n'ont pas assez de moyens. Pourtant je sais qu'ils en ont, mon père est un grand éleveur, il possède des bœufs et des moutons. Pour mon père et ses frères une fille ne doit pas rester trop longtemps à l'école car elle risque ne plus trouver à se marier ou commencer à commander les hommes. Ainsi, ils ont décidé que je devais me marier. Mon fiancé avait déjà été choisi.

Quand j'ai appris la nouvelle, j'étais furieuse et pleurais chaque jour. Quand j'allais puiser de l'eau, les autres amis qui ont aussi eu le BEPC racontaient comment ils vont aller en seconde dès la rentrée, ça me faisait très mal. Une de mes amies est allée discuter de cette situation avec sa mère. Et sa mère a informé Mme Haoua du comité de protection de l'enfant.

Un soir, vers 16h, les membres du comité de protection sont venus rencontrer mes parents. Ils ont discuté pendant plusieurs heures. Au début, mon père était très fâché quand on lui a dit que j'ai des droits parmi lesquels celui de poursuivre mes études et de donner mon avis. Quand ils lui ont dit qu'ils seront obligés de le dénoncer auprès du sous-préfet et d'ALDEPA, il a changé d'avis et a proposé que les membres du comité de protection viennent dans 2 jours pour rencontrer aussi ses autres frères. Ce qu'ils ont fait. Ils ont tous décidé de me laisser poursuivre mes études.

Mes parents ont accepté. J'ai obtenu la moyenne pour la classe de première et mes parents sont très contents. »

7. Témoignage d'un parent de la communauté de Ziver, Mokolo

« Je m'appelle Gradack, parent dans la localité de Ziver à Mokolo. J'ai pris part à une rencontre, dialogue intergénérationnel organisé par le comité de protection de Ziver appuyé par l'ONG ALDEPA. Ce jour, on a discuté de la gestion des conflits familiaux. J'ai failli manquer cette rencontre car je devais faire mes travaux champêtres, mais en passant par-là, le débat a attiré mon attention et j'ai décidé d'y prendre part.

Tout au long des échanges, j'avais l'impression qu'on parlait de ma vie. Ils ont fait mention de ces parents irresponsables qui passent leur journée dans les cabarets de boissons et rentrent très tard seulement pour dormir sans chercher à savoir si les enfants ont mangé ou pas, si leur femme a eu des soucis ou pas. C'était ce que je faisais chaque jour. Je n'avais jamais pensé que c'était mauvais car pour moi l'homme était celui qui commande et tout ce qu'il fait ne peut être jugé, jusqu'à ce que cela soit thématiqué ce jour lors des discussions.

En effet il a été relevé combien un tel comportement peut pousser non seulement au manque de respect de la femme mais aussi des enfants ; en plus cela peut conduire à des conflits difficiles à maîtriser ; on a souligné que le conflit parfois naît des petites frustrations accumulées au fil du temps et lorsqu'il n'est pas détecté et maîtrisé à temps, cela peut dégénérer en situation très compliquée qui divise la famille. Directement, je me suis souvenu de comment mon épouse était toujours très fâchée à chaque fois que je rentrais tard et ivre, et comment cela me poussait à passer plus de temps à l'extérieur et à rentrer simplement pour dormir, évitant ainsi le problème.

Tout le monde est tombé d'accord qu'il faut le dialogue. Un père qui voudrait avoir une famille harmonieuse devrait de temps en temps convoquer des réunions familiales et dialoguer avec son épouse et ses enfants.

Ce jour-là, j'ai pris la ferme résolution de changer. J'ai commencé par une rencontre d'échanges avec mon épouse et mes enfants pour relever tous les comportements négatifs qui entravaient nos relations et qui pouvaient exploser en de vrais conflits difficiles à maîtriser. Chacun de nous a pris l'engagement d'adopter des attitudes positives et moi-même je suis devenu un papa exemplaire. Aujourd'hui je me suis rendu compte qu'avec ces sorties limitées, j'ai pu faire plus d'économies et ça me permet de prendre davantage soin de ma famille. Il fait bon vivre chez moi. Au-delà de ces changements de comportement, j'ai également intégré le comité de protection de mon quartier et décidé de conscientiser les autres parents. »

8. Témoignage d'une leader jeune de Kaélé

« Je me nomme Diane, je suis élève au lycée Classique et Moderne de Kaélé. Avant je ne m'étais jamais intéressée aux activités des différents clubs de notre établissement. Car je considérais toujours que c'était une perte de temps. Cette année j'ai intégré le club journal.

J'ai entendu parler d'ALDEPA à travers une camarade de classe qui est présidente du club paix et non-violence. Chaque vendredi elle me donnait le rapport de leurs activités hebdomadaires à présenter au rassemblement puisque je suis la présidente du club journal du lycée. En fait, chaque lundi, le club journal présente au rassemblement les activités majeurs des différents clubs dynamiques du lycée. J'ai remarqué que le club paix et non-violence était parmi les clubs les plus actifs et respectés du lycée, grâce à ses activités de promotion des valeurs positives qui impliquent plusieurs élèves dans l'enceinte de l'établissement.

J'étais curieuse de savoir ce qui se passe concrètement dans ce groupe et j'ai décidé d'assister à une de leurs réunions. Ce jour, par coïncidence, les membres du club étaient en train de faire le plan d'action. Le contenu de leur plan et les activités planifiées m'ont beaucoup fascinée tant et si bien que j'ai intégré le groupe naturellement. Je suis fière de faire partie de cette belle équipe des leaders jeunes très dynamique, encadré par les tontons et tantines d'ALDEPA. Je sais que je contribue de quelque manière que ce soit à la promotion de la paix dans mon école, dans ma famille, dans ma communauté.

Grâce aux ateliers de formations organisées par ALDEPA, mes connaissances et compétences ont été renforcées. Je me suis nettement améliorée et ma popularité a augmenté. Aujourd'hui je suis respectée par tout le monde. Je réussis même à faire des médiations dans les familles quand ça concerne mes amis ou frères/sœurs. Dans mon quartier, mes voisins et mes amis savent que j'ai acquis d'autres connaissances et compétences en plus de ce que j'ai appris à l'école, c'est une fierté pour moi d'avoir bénéficié de ces opportunités. Pour cette raison, je remercie grandement l'ONG ALDEPA pour les merveilles qu'elle offre aux jeunes de Kaélé. »

9. Témoignage d'un enseignant d'un des établissements partenaires

« Je m'appelle Armand, je suis conseiller d'orientation au lycée de Guidiguis. J'ai entendu parler d'ALDEPA depuis 2017, lorsque les équipes terrain venaient souvent mener des séances de sensibilisation au lycée. Dès lors, ils nous ont accompagnés ces années pour élaborer les thématiques en lien avec la protection des enfants.

Depuis 2021, j'ai participé à plusieurs ateliers de renforcement des capacités des enseignants encadreurs et conseillers d'orientation sur les thématiques telles que l'écoute active, les techniques de gestion de stress chez les enfants, les premiers secours psychologiques, etc. Au retour de ces multiples ateliers, à chaque fois mes collègues et moi organisons des rencontres de restitution avec mes collègues qui n'ont pas assisté aux ateliers.

Nous pouvons citer comme appuis reçus dans notre établissement :

- Les renforcements des capacités sur les stratégies locales de lutte contre les violences faites aux filles à l'école et hors de l'école ;
- La redynamisation des organes d'écoles (AME, APEE)
- ALDEPA a mis à notre disposition les textes et chartes qui encadrent la protection de l'enfant en général et la fille en particulier,
- ALDEPA a doté nos écoles de matériel didactique et sportif,
- ALDEPA a apporté des appuis scolaires à plusieurs de nos élèves filles,
- ALDEPA a plaidé pour le maintien de la fille à l'école.

Ensuite nous avons mené des sensibilisations des élèves sur le rôle et la responsabilité des conseillers d'orientation au sein d'un établissement. Dès les premiers jours qui ont succédé nos sensibilisations, nous avons vu le nombre d'élèves qui sollicitent de l'aide accroître. Le centre d'écoute virtuel mis en place dans notre établissement est fonctionnel. On a constaté que les violences entre élèves-élève et élèves –enseignants, ont diminué.

À ce jour la quasi-totalité des écoles se comportent bien en matière d'éducation de la jeune fille. En parcourant rapidement l'évolution des effectifs des écoles, grande est notre satisfaction de voir l'augmentation considérable d'inscription des filles à l'école et aux différents examens. Ceci grâce aux sensibilisations et à l'accompagnement des organes d'écoles coordonnés par ALDEPA.

Pour finir, je tiens à féliciter et à remercier toutes les animatrices et animateurs d'ALDEPA qui déploient un travail énorme sur le terrain. »

10. Témoignage du président du comité de protection de Godola

« Je m'appelle Aboubakary, je suis président du comité de protection de Godola. Notre collaboration avec ALDEPA date de 2015. Durant ces années, nous avons collaboré ensemble malgré quelques difficultés que nous avons rencontrées dans nos interventions de protection de l'enfance et surtout de la jeune fille causées par certaines personnes de la communauté, qui trouvaient que nous n'avions pas été mandatés pour intervenir, mais cela ne nous a pas découragés, Nous avons sollicité à plusieurs reprises la formalisation de notre CPE de la part de la préfecture, mais en vain. Mais aujourd'hui, grâce à ALDEPA qui nous a aidé à préparer tous les documents y afférents du début à la fin pour la légalisation de notre association, nous lui disons merci et que la collaboration continue dans ce sens.

Aujourd'hui, nous pouvons dire à haute voix que la collaboration a été positive et continue de l'être, nous sommes fiers de bénéficier d'un récépissé de déclaration d'association tant attendue.

Merci mille fois à ALDEPA, et que Dieu vous accorde une longue vie ainsi qu'à votre partenaire BMZ et KIRA... »

III. POEMES

Poème 1 : Maudite guerre

Maudite guerre, tu es méchante, tu m'as mis en route
Sans avoir pris aucun de mes affaires ;
Sans savoir ou j'allais ;
Sans savoir combien de temps prendrait mon voyage.
Tu me sépare de mon père ;
Tu me sépare de ma mère ;
Tu me force à croire que je suis orphelin, cela est peut-être vrai ;
Tant et si mal que tu as tué mes parents après ton passage.
Mais, où as-tu amené Yakadam ma sœur que j'aime tant ?
Qu'as-tu fait de Awada mon frère de sang ?
Tu nous impose une musique désagréable à l'oreille.
Tu n'as ni guitare, ni tam-tam, ni balafon ;
Et tu n'aimes pas les spectateurs.
Maudite guerre, tu me dois des comptes.
Tu as détruit la maison de mon père ;
Et tu m'envoie sous une tente ;
Petite guerre, tu es immorale ;
Tu violes ma sœur, tu amputes les membres de mon frère ;
Non, je ne te pardonnerai pas ;
Je me vengerai après 9 mois au club paix ;
Je reviendrai avec mes armes telles que la tolérance, le pardon, la réconciliation, l'amour,
etc. ;
Je te chasserai de mon village ;
Et à ta place, j'inviterai un mot à quatre lettres, lui au moins, il me comprendra.
La première lettre est P, non pour écrire police, ni prostitution ;
La deuxième lettre est A, il ne s'agit pas de veine ambition, ni de marque d'avaries ;
La troisième lettre est I, renvoi aux hommes et aux femmes intègres et non aux infidèles ;
La quatrième lettre est X, non pour barrer la route, ni pour ordonner les actions.
Mon petit mot est donc **PAIX**
Il est rare, il n'est pas chez les ouvriers ;
Il est au carrefour, très proche de l'amour, il s'imposera toujours
Ayez donc en vous la passion de la paix, l'amour de la paix.

Poème 2 : quel avenir pour nous les jeunes ?

Camerounais-camerounaise ;
Ou allons-nous ?
Regardons autour de nous ;
Il y a la guerre et des violences ;
Nous ne voulons pas la discrimination ni la cessation ;
Chers camerounais !
Nous devons vivre en paix et en harmonie. Aimons-nous les uns et les autres ;
En respectant la pratique du vivre ensemble ;
Et le multiculturalisme ;
Afin d'être unies ;
Pour notre cher pays ;
Le Cameroun à l'émergence 2035.

Poème 3 : Fille africaine

Maman en miniature
Toute naturelle
Tu es toute belle
Je suis une fille j'ai des ambitions
Donnez-moi plutôt des solutions pour les réaliser
Je n'ai pas fini de tenir mes cahiers
Comment pourrai-je tenir un foyer
J'ai aussi droit à l'éducation
Pour empêcher ma vocation ?
Une fille bien instruite
Est une bonne base pour garder une société bien conduite
Je peux moi aussi participer au développement de ma communauté
Je suis un être humain
Et j'ai ma tournée en main
Je dois lutter contre les violences
Que subissent les jeunes filles au quotidien
Je m'engage à promouvoir leur éducation
Et faire dévier du mauvais chemin comme la prostitution
Je dis stop aux violences basées sur le genre
Stop à l'exploitation des jeunes filles.

Poème 4 : Non à la maltraitance

Les claques et les fessées.
Qui doivent être bannies et chassées pour que les enfants soient respectés, les parents doivent en être informés.
Aujourd'hui, nous le savons les cris, punitions et humiliations ne sont plus les bonnes directives d'une belle et saine relation.
Parents abolissez les violences à la maison, au sein du foyer. Les enfants doivent être dorlotés, protégés, encadrés et aimés.
C'est nous qui les y avons invités, à nous maintenant de les respecter. Et ensemble nous allons y arriver.
Plusieurs enfants chaque jour meurent ;
Au nom de l'éducation stop aux droits de correction c'est la seule solution ;
L'état doit protéger les enfants et informer les parents.
La science nous apprend qu'il est urgent et important de vouloir faire autrement, l'empathie la compassion sont des nouvelles orientations.
Les cœurs de nos beaux horizons et créer avec eux une belle relation maintenant nous le savons.

Poème 5 : Paix

Paix, paix, paix
Oui la paix
Quoi de plus précieux que la paix
Tu me procures de la joie
Mon partage du quotidien
Oh la paix
Que serait notre monde sans toi
Où serions-nous sans toi
Notre monde serait ruiné par guerres et violences
Tu es la raison pour laquelle nous vivons dans le bien-être

Il n'y a rien de bien mieux que la paix...
Ah ne fatigue pas, ça ne fait pas mal, ça ne dérange pas...

Poème 6 : La paix

Paix ! paix ! paix !
Oh ! la paix
Acteur incontournable pour la cohésion sociale, le vivre ensemble.
Paix ! paix ! paix !
Guide de la société
Tu es et tu resteras l'ami fidèle
Des hommes dans le monde
Hommage à toi paix !
Honneur à toi paix !
Car tu es le pilier de la société
Sans toi, le monde demeure dans la guerre, les conflits, les luttes
Oh ! Paix !
Sois toujours notre mage dans la société.
Oh ! Mes cher(e)s concitoyens
Vivons tous en paix
Pratiquons tous la paix dans notre localité.

Poème 7 : Violence en milieu jeune

Oh violence, violence
Qui t'a permis d'exploiter mon ignorance ?
Pendant mon adolescence
Ma vie n'a plus de sens
En ville comme au village
Laisser fleurir mon âge
Des animaux pour l'abatage et non les enfants pour l'esclavage
Jeunes confiants
Sans stupéfiants
Soyons souriants
Et toujours confiants

Poème 8 : Le mal

Qu'y a-t-il de mal à s'aimer ?
Qu'y a-t-il de mal à être soudé ?
Qu'y a-t-il de mal à se réserver ?
De tout mal
De tout mal être
De tout malheur
Détournant
Femme et enfant
Adulte comme jeune ?
De jour comme de nuit
On se demande qu'y a-t-il de mal ?
Qu'y a-t-il de mal à ne pas se détester ?
Qu'y a-t-il de mal à se détourner du mal ?
Le mal la violence qui met en mal tout !
Force aux enfants qui en souffrent
Courage à nos mères et à nos sœurs qui en sont victimes !

Honneur à l'endroit des jeunes
Détermination pour les adultes.

Poème 9 : La violence

Violence, violence, violence
Où es-tu ?
Que veux-tu ?
Dans ce monde où règne la paix entre les jeunes
Tu brises les cœurs
Pourquoi semer tant de haine, tant de querelle ?
Pourquoi séparer les familles ?
Violence, violence, violence
Il est temps de prôner un message
De paix entre les jeunes
Il est temps de reconstruire la jeunesse
Pour un avenir où règne la sérénité
Violence, violence, violence
Loin de nous jeunes !
On en a marre de toi !
Sors de notre quotidien

Poème 10 : Violence et paix

Oh la violence que nous veux-tu ?
Pourquoi vouloir nous ruiner ?
Pourquoi gâter notre monde ?
En particulier celui des jeunes
Ensemble battons-nous pour la paix
Le respect de la dignité des hommes et des femmes
Pour le vivre ensemble et la cohésion sociale
Car nul ne se suffit à lui-même.
Oh la paix mère de la patrie gouverne notre pays, règne dans nos âmes.

Poème 11 : La paix, tu es le bien le plus précieux du monde

Un bien que toutes les nations tout peuple et toute race rêve d'avoir.
Paix depuis des générations jusqu'à nos jours, tu as été et tu es le pilier du vivre ensemble
du développement et d'un succès social ainsi qu'international ? Paix!
Sans toi le monde court à sa perte. Sans toi nous ne voyons plus nos enfants jouer, rire ou
danser dans la rue
Nos parents font des assises pour communiquer. Sans toi la paix tous n'est que perte,
guerre, peur et destruction
Oh paix reviens nous
Reviens-nous car je soupire après toi le monde soupire après toi
Ta présence nous fait du bien et en toi je vois un avenir plein d'amour et de joie
Un avenir où l'ensemble est le partage de tout le monde car toi la paix tu nous fais vivre.

Poème 12 : Qui es-tu ?

Qui es-tu ? qui es-tu ?
Je suis un jeune leader acteur de développement
Je suis au service de ma communauté

Je suis conscient des dangers que connaît ma société
C'est pourquoi j'œuvre au quotidien pour le vivre ensemble et l'acceptation des uns et des autres
Quelles que soient nos origines
Quelles que soient notre couleur de peau et notre taille
Riche ou pauvre, soyons unis et faisant place à l'amour
Car avant tout, nous sommes tous fils d'un même pays
Ma communauté et moi avons dit non au discours haineux, non à la division sociale.
Mais oui au vivre ensemble, à la cohabitation pacifique et à la cohésion sociale.
Depuis ces jours, nous vivons en paix et cohabitons en parfaite harmonie avec nos semblables, et la nature.

IV. FICHES DE BONNES PRATIQUES

1. Mobilisation des mères pour la protection des enfants à et hors de l'école

Utilisateurs de la fiche	Comités de protection de l'enfance OSC Travailleurs sociaux
Bénéficiaires finaux	Les enfants
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux mères de contribuer à la protection des enfants dans leurs communautés ; - Donner l'opportunité aux mères se regrouper, se structurer et réaliser des initiatives de développement local.
Description du processus à observer	<p>Contexte :</p> <p>Les associations de mères d'élèves (AME) sont des structures encouragées dans les zones d'éducation prioritaire. Elles sont mises en place, pour compenser l'absence des femmes aux sphères de prise de décision et en particulier dans les organes d'école. Constituées essentiellement de mères des enfants scolarisés, elles sont mises en place autour d'une école primaire au même titre que les associations de parents d'élèves et enseignants (APEE). En tant qu'organe d'établissement, elles contribuent à la protection du droit à l'éducation pour tous les enfants particulièrement les filles.</p> <p>Préalables :</p> <p>Mise en place des AME dans les écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les mères sur l'idée de leur participation à la protection de leurs enfants à l'école et dans les communautés. Enregistrer les volontaires. Recueillir leurs attentes, leur montrer les efforts à fournir, etc. - Tenir la rencontre avec les volontaires discuter avec elles de la structuration de leur groupe, des besoins en renforcement de capacités ; - Apporter les appuis au groupe pour la mise en place d'un bureau exécutif, l'élaboration des textes, la tenue des réunions, élaboration des plans d'action, etc ; - Mettre en contact l'AME avec les responsables et les autres organes d'école (conseil d'école, APEE) ; - Organiser des séances de renforcement de capacités des membres des AME sur la dynamique de groupe, l'empowerment, le leadership féminin, comment mener un plaidoyer, les stratégies de mobilisation des fonds, les droits de l'enfant, la protection des enfants, le cadre légal et plus précisément le texte sur l'orientation scolaire au Cameroun, etc ; - En fonction du niveau intellectuel des femmes, les ateliers peuvent être traduits en langues locales ; Dans ce cas encourager les femmes à faire le plaidoyer pour bénéficier d'un centre d'alphabétisation fonctionnelle (CAF) ; - Aider les femmes à mettre en place un mécanisme leur permettant d'acquérir les ressources : cotisation personnelle, recherche des

	<p>prestations en groupe (nettoyage de champs, mis en terre, récolte dans les champs, séance de propreté pour la commune, etc) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuis pour le renforcement de capacités des membres en comptabilité simplifié, gestion des ressources, etc ; - Signer un protocole d'accord avec le responsable d'école. <p>Contribution des AME à la protection des enfants à l'école : Chaque année les AME font des planifications annuelles et budget prévisionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se rapprocher du responsable pour identifier les besoins de l'école ; - Tenir des rencontres avec la communauté éducative pour le partage de la planification annuelle ; - Prioriser les besoins et mettre en œuvre des actions en fonction des fonds disponibles ; par exemple une AME avait choisi prendre en charge 2 enseignants vacataires pour combler le manque d'enseignants de leur école. Elles ont négocié avec ces enseignants le montant de salaire mensuel qu'elles peuvent payer. A la fin de chaque mois malgré leur alphabétisme, elles sollicitaient l'appui de l'équipe de projet et du directeur d'école pour évaluer ces enseignants et les payer ; d'autres par contre fournissent chaque année des fournitures de bureau, des équipements scolaires, les livres, etc ; - Réaliser les sensibilisations des enfants et plus particulièrement les filles ; - Mettre e, place des mécanismes pour maintenir les enfants à l'école et lutter contre les blocages tels que les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, les violences en milieux scolaires, le décrochage scolaire, la négligence des enfants, l'absence d'acte de naissance etc. ; - Plaidoyer pour la protection des enfants à l'école : fermeture des bars et cabarets proches des écoles, construction de la clôture, existence d'un vigile aux heures des classes pour organiser les entrées et sorties ; <p>Contribution des AME à la protection des enfants en communauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser les séances de sensibilisation des communautés sur le renforcement de l'environnement protecteur des enfants, les droits des enfants, etc ; - Avoir une synergie d'action avec les autres structures communautaires à l'exemple des comités de protection, ainsi qu'avec les leaders communautaires (chefs traditionnels, leaders religieux, leaders des comités de développement, etc) ; - Amener les parents à faire le suivi scolaire de leurs enfants et à contribuer pour le paiement des frais de scolarité, des fournitures et des dossiers d'examens.
<p>Supports pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Module de formation des AME - Texte de l'orientation scolaire au Cameroun - Planification annelles des AME
<p>Évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une descente de suivi des AME partenaires dans la réalisation de leurs activités ; - Appuyer les AME pour la mise en place de manière simplifiée d'un système de suivi évaluation.

2. Médiation familiale ou communautaire réalisée par les comités de protection des enfants

Cible	Comités de protection de l'enfance, Associations, Réseaux
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le dialogue et le pardon entre les membres d'une famille en conflit - Résoudre les différends entre les membres d'une famille - Améliorer les relations interpersonnelles et restaurer un climat d'entente favorable à l'épanouissement des enfants
Description du processus à observer	<p>Contexte</p> <p>Au sein d'une famille la vie n'est pas stable et tranquille. Il arrive souvent dans certaines familles que les membres (adultes ou enfants) vivent des frustrations, des comportements irrationnels ou des blessures faisant parfois naître un climat peu favorable au bon vivre. Il s'en suit des conflits de tout genre. Il est important dès cet instant de réfléchir sur les voies et moyens pour faire revenir l'harmonie au sein des familles. Pour cela un médiateur est alors recommandé. Dans la majorité des cas les membres des comités de protection de l'enfance (CPE) sont sollicités. Ces derniers y viennent pour résoudre le différend opposant deux ou plusieurs personnes à travers des échanges afin de les réconcilier. Ainsi les membres de comités de protection de l'enfance jouent le rôle de médiateur pour faire du cercle familial un espace où règne le dialogue, l'harmonie favorable à un environnement protecteur pour les enfants.</p> <p>Préalables à la médiation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se concerter entre les membres du comité de protection afin de désigner la ou les personnes indiquées de préférence deux personnes au maximum ; - Désigner le médiateur en fonction de l'impact positif qu'il peut avoir sur la famille en conflit ; - Identifier le domicile familial où se fera la médiation ; - Fixer la date et l'heure de la descente en fonction des informations que l'on a sur la disponibilité des personnes en conflit <p>1. Déroulement de la médiation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre contact avec la famille, se présenter au domicile et ne s'y introduire que lorsqu'on y a été invité - Présenter sa personne et de manière très brève le comité et son rôle au sein de la communauté - Se rassurer que les personnes en conflits sont présentes et disponibles à nous écouter - Trouver la formule idéale pour introduire la raison de la visite sans toutefois heurter les uns et les autres et les amener à se braquer - Mettre en confiance les personnes avec qui nous échangeons et rappeler le caractère confidentiel et le professionnalisme dont on fait preuve au sein du comité ou de l'association ; - Donner la parole à l'un après l'autre en écoutant attentivement sans aucune interruption ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Être disposé à l'écoute sans donner l'impression d'être distrait, pressé ou choqué par quoi que ce soit ; - Se rassurer que les échanges se font calmement sans haussement de voix apaiser les tensions chaque fois que nécessaire tout en prônant la communication non violente ; - Après avoir écouté toutes les parties établir les responsabilités et les manquements de chaque côté tout en restant le plus possible neutre et impartial n'ayant aucune partie prise ; - Rechercher ensemble les pistes de solutions et ne pas imposer un accord mais aider les personnes en conflits à proposer elles-mêmes les solutions qui les arrangent ; - Prôner le pardon, une négociation raisonnée avec un accent sur l'intérêt supérieur de l'enfant et rétablir la communication ; - Faire promettre et prendre des engagements aux personnes en conflit dans l'optique de les amener à changer leur comportement offensif ; - Identifier si nécessaire les besoins d'appui sanitaire, psychosocial ou juridique ; - Avant de se retirer, planifier avec eux un prochain rendez-vous de suivi à l'effet de s'assurer que les engagements sont respectés et la réconciliation effective. <p>2. Après la médiation</p> <ul style="list-style-type: none"> - - Rédiger un compte rendu succinct sans aucune mention de la vie privée des personnes concernées mais juste le déroulement de la médiation (par souci de confidentialité).
Supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'identification des enfants - Fiche d'enquête sociale - Fiche de suivi des enfants
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une descente de suivi des engagements pris et évaluer la situation - En cas de besoin , faire une enquête sociale des enfants et mettre en place une relation d'aide.

3. Mise en place des mécanismes de cotisation et d'épargne par les comités de protection des enfants

Cible	CPE OBC
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux Comités de protection de générer des petits fonds qui peuvent servir à aider les enfants qui sont dans le besoin ; - Rendre autonome les comités de protection de l'enfance
Description du processus à observer	<p>Contexte : Les comités de protection de l'enfance sont des organisations à base communautaire qui mènent un combat intense pour assurer le renforcement de l'environnement protecteur des enfants dans leurs communautés. Ils sont renforcés et accompagnés pour assurer la pérennisation des actions de protection des enfants. En effet chaque comité de protection met en place un fonctionnement spécial pour atteindre ses objectifs. C'est le cas des comités de protection qui se sont organisés pour la mise en place d'une cotisation et épargne.</p> <p>Préalables : Chaque comité de protection devrait être bien structuré et fonctionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bureau exécutif (avec aussi des femmes aux postes clés) constitué, - Chaque membre connaissant son rôle, - Tous les membres inscrits, - La vision du groupe partagée et adhéree par tous, - Les textes du groupes existant, connus et respectés, - Les activités planifiées et réalisées par les membres - La documentation du groupe tenue, etc <p>Mise en place d'une cotisation : Pour la mise en place de la cotisation au sein du comité de protection, l'idée doit être partagée par tous les membre du comité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre le point à l'ordre du jour lors d'une réunion du comité de protection ; - Recueillir les avis de tous les membres sur l'idée, le montant à versé par chaque membre, la fréquence, la gestion des fonds, etc ; - Dans le cas où l'idée ne requiert pas l'adhésion de tous les membres, procéder au vote. Dans le cas où la majorité est pour l'idée de cotisation et d'épargne, il sera décidé que le comité adopte l'idée. - Rédiger un procès-verbal et le faire signer par tous les membres ; - Solliciter une séance de renforcement des capacités au profit des membres du comité de protection sur la comptabilité simplifiée, la gestion des ressources, la recherche des fonds, etc. <p>Gestion de la cotisation et de l'épargne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappeler aux membres les échéances de cotisation - Collecter les fonds lors de la réunion du comité : rappeler le montant à verser pour la caisse du comité de protection et celui à verser pour l'épargne propre des membres ; Noter les noms et le montant donné par chaque membre (secrétaire, commissaire aux comptes et trésorier (e)) pour plus de transparence dans la gestion ;

	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la sécurité des fonds du comité ; - Rendre compte aux membres les fonds versés par chaque membre et le montant de la caisse, les dépenses et entrées ; - Discuter en plénière avec tous les membres des projets du comité de protection : il peut s'agir de l'aide aux enfants indigents, l'achat de matériel ou équipement du groupe, la réalisation d'un microprojet (agricole, élevage...), la contribution aux actions de développement local, etc. il est important que les cotisations aient pour finalité la réalisation d'un microprojet. Afin de consolider les ambitions et mieux se positionner comme acteur du développement.
Supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche technique sur la dynamique de groupe, la comptabilité simplifiée - Formulaire de comptabilité
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le suivi de la gestion des ressources du comité de protection (registre financier, existence effective des fonds, etc ; - S'assurer que les fonds épargnés par les membres leurs sont remis à échéance ;

4. Elaboration d'un manuel de sensibilisation par les enfants et les jeunes

Cible	Travailleurs sociaux Organisation de la Société Civile
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à la disposition des enfants/jeunes un document adapté pour les sensibilisations de leurs pairs - Faciliter la participation des enfants/jeunes aux sensibilisations - Permettre aux enfants/jeunes de contribuer dans la lutte contre les mauvais comportements des enfants/jeunes.
Description du processus à observer	<p>Contexte :</p> <p>Depuis quelques années, on enregistre de multiples comportements asociaux et déviants chez les enfants/jeunes. On peut citer entre autres une forte consommation de produits psychotropes, les violences en milieu jeunes ainsi que la notable désertion scolaire. Pour s'attaquer à ces maux qui conduisent à la délinquance, il a été indispensable susciter auprès des enfants et jeunes la volonté d'agir, de devenir des acteurs de changement positif. Il était indispensable pour eux d'avoir des supports adaptés à leurs besoins. Ce qui conduit à l'élaboration des manuels de sensibilisation par les enfants/jeunes et pour eux.</p> <p>1. Préalable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueillir l'avis des enfants/jeunes sur la nécessité d'élaborer un manuel de sensibilisation avec et pour eux ; - Elaborer les TDR pour définir : <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi cette activité, • Les objectifs visés, • Le nombre et le profil des enfants/jeunes à inviter à la rencontre de consultation (choisir les enfants et jeunes dynamique et participatifs) • La méthodologie qui sera utilisée ; • Le budget et la logistique de la rencontre. <p>2. Rencontre de consultation de 2 jours avec jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter aux enfants le contexte et justification de la rencontre ; - Collecter les idées de thèmes à développer dans les manuels de sensibilisation. Procéder à la priorisation des thèmes ; - Discuter avec les enfants/jeunes de la formes et présentation du manuel ; - Prendre les deux premiers thèmes prioritaires et définir les grands axes de chacun des ces thèmes ; - Mettre les enfants/jeunes en groupes pour proposer le contenu à chaque grands axes définis ; <p>3. Elaboration des contenus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser un petit groupe de 4 enfants et jeunes qui vont relire et ajuster les propositions de contenu pour chaque chapitre ; - Relire les contenus, corriger et rédiger l'introduction, méthodologie d'utilisation. <p>4. Collecte des idées de dessins et de slogans par les enfants/jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser pour la tenue des rencontres avec 20 (10 filles) enfants et jeunes dans les établissements scolaires et dans les communautés ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir 2 rencontres avec 20 enfants/jeunes par rencontre pour la collecte des idées de dessins et des idées de slogans en lien avec les contenus du manuel : <ul style="list-style-type: none"> • Expliquer aux jeunes l'importance, les étapes déjà parcourues, le travail qu'ils ont à faire pour le manuel ; • Pour chaque chapitre présenter les contenus et demander aux enfants/jeunes quelles sont idées de dessins qui selon eux pourraient traduire les contenus présenter (travaux de groupe). • Collecter en plénière toutes les idées de dessins proposer. • Procéder à la sélection des idées plus parlantes • Collecter les idées de slogans pour chacune des idées de dessin retenue. • Partager avec les autres collègues toutes les idées de slogans et de dessins collectées avec les enfants et les jeunes afin de faciliter une autre sélection. • Avoir à la fin un contenu pour une idée d'image et une idée de slogan. <p>5. Conception des dessins par les enfants/jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier au préalable des enfants et jeunes dessinateurs ; - Contacter un technicien plasticien pour accompagner les enfants dans la conception des dessins du manuel ; - Inviter ces dessinateurs à une rencontre de 3 jours pour la conception des dessins à partir des idées collectées chez les enfants/jeunes ; - Demander au technicien plasticien de procéder à la finalisation des dessins des enfants ; - Remettre à un infographe pour la numérisation des dessins et finalisation du document. <p>6. Test du manuel et amendements par les enfants/jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres de test du manuel dans les établissements scolaires et en communautés ; - Remettre le manuel aux enfants et leur demander de l'utiliser selon la méthodologie définie ; - Observer les comportements des facilitateurs et des participants ; - Prendre les feedbacks des enfants et jeunes et intégrer toutes les remarques pertinentes dans le document. <p>7. Production du manuel et vulgarisation auprès des enfants/des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire le manuel selon le nombre prévu ; - Organiser des descentes d'explication et de remise du document aux structures d'expression des enfants/jeunes, aux leaders jeunes, etc. - Faire de suivi de l'utilisation du manuel par les enfants/jeunes.
<p>Supports pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document de projet - Guide d'appui aux enfants pour les dessins
<p>Évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le suivi de l'utilisation du manuel par les enfants en communauté et dans les établissements scolaires/centres de formation. - Organiser des rencontres d'échanges d'expériences entre les enfants/jeunes.

5. Elaboration d'un code de bonne conduite parentale

<p>Cible</p>	<p>Travailleurs sociaux Parents Réseau communautaire de protection de l'enfance/comité de protection Autres organisations à base communautaire</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un environnement familial, harmonieux, propice au développement et protecteur pour les enfants ; - Fournir aux parents un ensemble de directives et de principes pour les aider à appliquer et implémenter les droits de l'enfant ; - Susciter l'engagement des parents pour le renforcement de l'environnement protecteur des enfants.
<p>Description du processus à observer</p>	<p>Contexte :</p> <p>Depuis quelques années les parents sont sensibilisés sur l'amélioration de l'environnement protecteur des enfants dans la région de l'Extrême Nord. Malgré ces actions d'éducation, de communication pour le changement de comportements et d'accompagnement de ces derniers, les enfants font toujours face à plusieurs situations de violations de leurs droits dont la principale cause repose sur l'irresponsabilité parentale. Il est donc important pour les parents de prendre un engagement moral pour jouer leur rôle parental auprès de leurs enfants. Élaborer un code de bonne conduite parentale est une excellente initiative pour amener les parents à prendre les engagements afin de promouvoir le renforcement de l'environnement protecteur pour leurs enfants.</p> <p>Préalables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des sensibilisations dans les localités afin d'amener les parents à adhérer à l'idée d'élaboration d'un code de bonne conduite parentale ; - Organiser dans les communautés 1 rencontre de 25 personnes avec les hommes, 1 autre rencontre avec 25 femmes pour réfléchir sur la méthodologie à implémenter, les grands axes du code (en lien avec la CADBE) et la forme du code de bonne conduite parentale. Capitaliser les idées collecter et les planifier avec les participants ; - Organiser 1 rencontre avec 25 enfants filles et garçons pour collecter leurs attentes en termes de comportement parental. <p>Elaboration du code de bonne conduite parentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser 4 focus group de 10 parents homme et femmes pour réfléchir de manière participative, aux valeurs et principes fondamentaux à promouvoir en tant que parents en fonction des grands axes retenus aux premières rencontres ; - Procéder à la synthèse des données collectées dans les communautés suivant sur les grands axes préalablement établis ; - Organiser 1 rencontre de 40 personnes (10 hommes, 10 femmes, 10 garçons et 10 filles) de validation des contenus du code de bonne conduite parentale. Se rassurer que la formulation est comprise par chaque personne présente. Ensuite collecter les idées d'images pour chaque point du code de bonne conduite parentale ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à la rédaction du code de bonne conduite parentale et le produire ; - Organiser un atelier avec les participants provenant de plusieurs localités et présenter le code de bonne conduite parentale ; amener les participants à l'amender ; - Finaliser le code de bonne conduite parentale et produire en exemplaires prévus. <p>Vulgarisation du code de bonne conduite parentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Désigner dans chaque communauté, des groupes de personnes volontaires pour la vulgariser le code de bonne conduite ; - Mettre à la disposition des volontaires des exemplaires de code de bonne conduite parentale et des fiches pour l'enregistrement des parents qui voudront s'engager, en plus de communiquer régulièrement sur le code de conduite, ils sont également en charge d'encourager les familles à l'implémentation des bonnes pratiques ; - Vulgariser le code auprès des autres partenaires étatiques et ceux de la société civile.
Supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - CADBE, - CDE, - CODE CIVIL
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le suivi de la vulgarisation du code de bonne conduite parentale auprès de tous les acteurs communautaires - Capitaliser le nombre de parents l'ayant signé et faire le suivi au sein de leurs familles - Capitaliser les bonnes pratiques enregistrées dans l'application du code de bonne conduite parentale.

6. Elaboration d'un recueil des pratiques culturelles positives de protection des enfants

Cible	Travailleurs sociaux Organisation de la Société Civile (OSC)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Amener les communautés à ressortir les pratiques positives de protection des enfants dans leurs cultures ; - Montrer aux communautés que la question de protection des enfants est aussi prise en compte dans leurs cultures ; - Identifier les pratiques culturelles positives de protection des enfants à vulgariser ; - Susciter la prise de conscience des communautés en matière de protection des enfants.
Description du processus à observer	<p>Contexte : Depuis plusieurs années, ALDEPA s'est engagé à apporter une réponse globale en matière de protection des enfants. Plusieurs actions menées avec les principaux acteurs de la chaîne de protection des enfants, à savoir les enfants, les parents, les travailleurs sociaux, les représentants des services déconcentrés de l'Etat en charge de l'enfant, les leaders communautaires... Toutefois, malgré ces actions multiples, les enfants font toujours face à des situations de violation de leurs droits par fois au nom de la culture. Par ailleurs certaines personnes relèvent lors des sensibilisations que les concepts de protection des enfants viennent des « blancs ». il a été donc important d'identifier des pratiques culturelles positives de protection des enfants.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préalable <ul style="list-style-type: none"> - Recueillir l'avis des communautés sur l'élaboration du répertoire des pratiques culturelles positives - Sensibiliser les communautés sur l'importance du répertoire des pratiques culturelles positives de protection des enfants, la contribution de tous les acteurs, son utilisation ; - Elaborer les TDR pour définir : <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi cette activité, • Les objectifs visés, • Le nombre et le profil des participants • La méthodologie qui sera utilisée ; • Le budget et la logistique. - Organiser une rencontre d'échanges avec 15 personnes adultes et enfants pour discuter de la forme du document, de son contenu ; des grands axes à retenir, la méthodologie (présenter la méthodologie et l'amender de façon participative... 2. Rencontre de collecte des données auprès de la communauté <ul style="list-style-type: none"> - Désigner de manière participative 2 leaders communautaires par localités ; - Faire le suivi de l'enregistrement auprès des leaders communautaires des personnes désireuses de partager les informations à l'élaboration de ce document ; - Identifier aussi des enfants pouvant apporter les informations sur la thématique et tenir avec eux - Tenir des focus group discussion avec les personnes enregistrées

	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et réaliser des interviews avec les personnes âgées pouvant donner des informations pointilleuses en lien avec la thématique ; 3. Synthèse des données et rédaction du répertoire - Faire la transcription des informations reçues lors des interviews et focus group en fonction du plan élaboré dès le début de l'activité ; - Relire les contenus, corriger et rédiger l'introduction, méthodologie d'utilisation. 4. Test du document auprès des communautés - Organiser le focus group avec les personnes qui avaient participé à la collecte des informations et tester le document ; - Tenir 2 rencontres avec 20 enfants/jeunes et 2 rencontres avec 20 adultes par rencontre pour la collecte des idées de dessins en lien avec les contenus du répertoire des pratiques culturelles : <ul style="list-style-type: none"> • Expliquer aux jeunes l'importance, les étapes déjà parcourues, le travail qu'ils ont à faire pour le répertoire ; • Pour chaque chapitre présenter les contenus et demander aux enfants/jeunes et aux adultes quelles sont idées de dessins qui selon eux pourraient traduire les contenus présenter. • Faire la synthèse des idées. • Procéder à la sélection des idées plus parlantes. • Avoir à la fin un contenu pour une idée d'image 5. Conception des dessins par les enfants/jeunes - Identifier au préalable des enfants et jeunes dessinateurs ; - Contacter un technicien plasticien pour accompagner les enfants dans la conception des dessins du manuel ; - Inviter ces dessinateurs à une rencontre de 3 jours pour la conception des dessins à partir des idées collectées ; - Demander au technicien plasticien de procéder à la finalisation des dessins des enfants ; - Remettre à un infographe pour la numérisation des dessins et finalisation du document. 6. Production du répertoire des pratiques culturelles positives - Produire le répertoire selon le nombre prévu ; - Organiser des descentes vulgarisation du répertoire dans les communautés avec toutes les couches sociales ; - Permettre aux personnes âgées d'intervenir comme personnes ressources lors des rencontres d'échanges sur les aspects du répertoire ;
Supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes documentation disponible sur la culture
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de suivi de l'utilisation auprès des structures communautaires, les leaders communautaires, les structures d'expression des enfants. - Organiser des rencontres de partage d'expériences entre les communautés - Enregistrer les bonnes pratiques implémentées et les feedbacks importants.

7. Appui aux structures des enfants et jeunes pour la lutte contre les violences en milieu scolaire

Utilisateurs de la fiche	<ul style="list-style-type: none"> - Communauté éducative - Leaders jeunes - OSC - Organisations à base communautaire
Cible	<ul style="list-style-type: none"> - Clubs d'enfants - Autres structures des enfants/jeunes
Bénéficiaires finaux	Enfants, jeunes, établissements scolaires, centres de formation communauté éducative, communauté entière
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la non-violence et la tolérance en milieu scolaire - Faciliter l'implication des leaders jeunes dans la promotion d'un environnement sain dans les établissements et dans les communautés - Favoriser la construction de la paix , d'un vivre ensemble effectif et d'une cohésion sociale pacifique et durable entre les enfants/jeunes
Description du processus	<p>Contexte : L'école en plus d'instruire, est un milieu de vie où les élèves interagissent et vivent plusieurs situations qui sont des occasions d'apprentissage du vivre en société : amitiés, relation égalitaire, respect de l'opinion d'autrui, etc. Cependant, on constate de plus en plus de nos jours dans ces institutions, une perte des valeurs morales, le respect des aînés et des emblèmes nationaux tendent à disparaître faisant place à l'indiscipline caractérisée, à la recrudescence des comportements déviants par exemple la consommation des stupéfiants, les violences de toutes formes, etc. L'école qui était le temple du savoir autrefois est malheureusement devenue un champ de bataille, un lieu de rejet social, repli identitaire, discrimination de toutes sortes. Les structures d'expression des enfants et des jeunes dans les écoles primaires, secondaires et centres de formation, sont des regroupements d'enfants et jeunes engagés pour réduire ce tableau sombre dans ces institutions. Elles sont mises en place, structurées et renforcées pour encourager le dialogue, l'intégration, le leadership enfant/jeune, le vivre ensemble, la non violence et la promotion de la citoyenneté responsable.</p> <p>1. Préalable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les TDR pour définir : <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi cette activité, • Les objectifs visés, • Le nombre et le profil des participants • La méthodologie qui sera utilisée ; <p>1.1 Mise en place et renforcement des capacités des structures d'expression des enfants/jeunes au sein des établissements scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des séances de sensibilisation au sein des établissements pour l'enregistrement des volontaires désirants intégrer les clubs paix et non-violence (au secondaire et centre de formation) et gouvernements d'enfants (primaire).

	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir une rencontre avec tous les volontaires pour expliquer le rôle des structures d'expression des enfants/jeunes, l'importance, le fonctionnement, etc. - Accompagner les volontaires à la constitution du bureau exécutif : président (e), secrétaire, trésorière, animateur(trice), etc. Le gouvernement des enfants est constitué des ministres. Les membres du bureau exécutif sont désignés ou élus. - Organiser des séances de renforcement des capacités des clubs ou gouvernement d'enfants sur les rôles et responsabilités des clubs, le leadership jeune, les techniques de sensibilisation des pairs, les mécanismes à mettre en place pour lutter contre les violences en milieu jeune... <p>2. Appui aux clubs/gouvernements d'enfants pour la réalisation des activités dans leurs établissements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider les jeunes à l'élaboration des plans d'actions mensuels. Ces plans doivent être visés par l'enseignant encadreur et le responsable de l'établissement. Pour que les activités soient validées et soutenues par ces derniers. - Inviter les enseignants encadreurs aux sessions de formation sur le suivi des structures d'expression des enfants et jeunes, sur l'écoute active, le référencement, les premiers secours psychologiques ; - Encourager les enseignants encadreurs à appuyer les clubs/gouvernements d'enfants dans la réalisation de leurs activités planifiées : Initiatives de citoyenneté, d'intégration, d'acceptation culturelle, de cohésion sociale, etc. - Faire le suivi des interventions des enseignants encadreurs auprès des clubs/gouvernement d'enfants ; - Encourager les clubs/gouvernements d'enfants à évaluer la méthodologie utilisée pour la mobilisation, sensibilisation et information (pendant les cours, après les cours au rassemblement lors de la levée de couleur) ; - Encourager les membres de clubs/gouvernements d'enfants à référer les camarades qui ont besoin d'un accompagnement spécifique auprès des enseignants encadreurs/conseillers d'orientation. - Aider les clubs/gouvernements d'enfants à capitaliser les actions et initiatives réalisées dans leurs établissements ainsi que les grands résultats
<p>Supports pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Boîtes à images - Guides pédagogiques - Spots radiophoniques - Affiches - Manuels de sensibilisation par les jeunes
<p>Évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres de mise au point avec les enseignants encadreurs et les membres des clubs/gouvernements d'enfants ; - Faire un suivi régulier des résolutions prises lors des échanges - S'entretenir régulièrement avec les membres des clubs/gouvernements d'enfants pour avoir le feedback sur l'impact de l'activité.

8. Participation des jeunes à l'intégration des déplacés internes dans les communautés jeunes

Utilisateurs de la fiche	<ul style="list-style-type: none"> - Communauté éducative - Leaders jeunes - OSC locales - Organisations à base communautaire
Bénéficiaires finaux	Enfants, jeunes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'intégration de tous les jeunes y compris ceux déplacés internes en milieux jeunes ; - Favoriser le vivre ensemble effectif et d'une cohésion sociale pacifique et durable entre les enfants/jeunes.
Description du processus	<p>Contexte : La crise humanitaire a dans la majorité des cas pour conséquence le déplacement des familles, la séparation des familles, etc. Ainsi, les enfants et les jeunes éprouvent des difficultés à s'intégrer dans les milieux jeunes des communautés hôtes. Les structures jeunes renforcées ont développé des mécanismes communautaires pour intégrer ces derniers.</p> <p>Préalable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structurer les jeunes en groupe : regroupement des jeunes, constitué du bureau exécutif ; - Renforcer les capacités des jeunes sur le leadership, le vivre ensemble, cohésion sociale, participation communautaire, etc ; - Appuyer les jeunes pour la planification des activités - Identifier les jeunes dynamiques et renforcer leurs capacités sur la mobilisation des personnes affectées par une crise ; <p>Mise en œuvre des activités planifiées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amener les jeunes leaders à faire des sensibilisations pour inviter les jeunes par quartier à se réunir à la chefferie ou dans un autre lieu ; - Solliciter l'appui des chefs des communautés pour qu'ils incitent leurs jeunes filles et garçons à participer aux rencontres ; - Organiser des rencontres avec tous les jeunes : fixer les règles (ne pas juger la culture des autres, respecter l'opinion de tous, accepter s'ouvrir, etc) ; dans le cas où les enfants et jeunes déplacés ne parle pas la langue de la communauté hôte, prévoir un interprète ; permettre aux jeunes de proposer des activités : des activités culturelles pour que chaque jeune puisse montrer les valeurs de sa culture, les activités sportives (équipe où on retrouve les enfants/jeunes des communautés hôtes et ceux déplacés internes), les activités communautaires (nettoyage de forage, réfection des cases, nettoyage des village, aménagement des pistes/routes, etc. - Organiser des rencontres d'échanges et d'écoute pour permettre à tous les jeunes de s'exprimer : les sketches, les danses, poème,etc. - - Tenir des rencontres avec tous les enfants/jeunes volontaires pour expliquer le rôle des structures d'expression des enfants/jeunes, l'importance, le fonctionnement, etc.

	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des séances de renforcement des capacités des membres des structures d'expression des enfants/jeunes sur les rôles et responsabilités des clubs, le leadership jeune, les techniques de sensibilisation des pairs, les mécanismes à mettre en place pour lutter contre les violences en milieu jeune... - Veiller à la participation de tous les jeunes à toutes les activités communautaires.
Supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Guides pédagogiques - Spots radiophoniques - Manuels de sensibilisation par les jeunes
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres de suivi des structures d'expression des enfants/jeunes ; - Faire la vérification pour la participation de façon équitable des jeunes déplacés filles et garçons internes lors de toutes les activités avec les jeunes.

9. Tenue d'un camp de jeunes pour promotion de la citoyenneté responsable

Utilisateurs de la fiche	<ul style="list-style-type: none"> - Travailleurs sociaux - OSC locales - Organisations à base communautaire
Bénéficiaires finaux	Enfants, jeunes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Donner aux jeunes/enfants l'opportunité et les compétences de se positionner véritablement comme acteur de promotion de la citoyenneté, de réarmement moral et promotion de valeurs positives dans leurs communautés ; - Favoriser le partage d'expériences entre les jeunes sur des actions et initiatives de participation citoyenne menées et de promotion de valeurs positives dans leurs localités respectives .
Description du processus	<p>Contexte :</p> <p>Depuis quelques années, le terrorisme et le recul des valeurs patriotiques font le lit des violences et des injustices de toutes sortes. Il en est de même des jeunes qui sont de plus en plus enrôlés par les groupes douteux qui prônent la consommation des stupéfiants et d'alcool, les actes de violences, les actes inciviques, la non-participation citoyenne, etc. Les initiatives fortes des jeunes et des enfants comme moyen de prise de conscience et apprentissage de la citoyenneté restent encore insuffisantes. Le camp des jeunes est donc un cadre approprié pour doter aux jeunes des aptitudes de citoyenneté.</p> <p>Préalable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenir des rencontres communautaires avec les leaders jeunes pour identifier les activités et la méthodologie à utiliser pour les 2 jours du camp ; - Elaborer les TDR pour définir : <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi cette activité, • Les objectifs visés, • Le nombre et le profil des participants • La méthodologie qui sera utilisée ; • Les articulations/programme • Le budget et la logistique - Identifier le site de la rencontre - Concevoir et ventiler les invitations aux 50 jeunes (25 filles) qui vont participer au camp ; - Demander aux jeunes de préparer avant les présentations en lien avec la thématique par département : sketch, poème, chant, etc. <p>Déroulement du camp</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil et présentation par département : Pour la présentation des jeunes par département, chaque groupe doit identifier la méthode de présentation des participants. La présentation se fera de manière joviale afin de créer un cadre d'échanges pour les échanges qui suivront ; - Ouvrir la rubrique de partage d'expériences en matière de participation citoyenne en permettant à chaque groupe de présenter les activités

	<p>préparées : sketch, poème, chant, etc. Procéder à l'évaluation des performances des groupes en encourageant les premiers ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituer 10 groupes de travail mixtes (ressortissant de toutes les provenances), chaque groupe doit monter une sensibilisation de son choix sur les thématiques de lutte contre la consommation de l'alcool en milieux jeunes, de lutte contre les violences en milieux jeunes, du respect des valeurs sociales et civiques, de la protection des institutions, de la participation citoyenne, de la participation au développement local. Permettre à chaque groupe de présenter en plénière ; - Contacter les responsables de quartiers pour la mobilisation de toutes les couches sociales ; - Accompagner chaque groupe de campistes dans un quartier pour une séance de sensibilisation : ouvrir avec un sketch pour ensuite lancer les échanges ; - Faire de débriefing des descentes de sensibilisation après le retour de tous les campistes en salle d'atelier ; - Collecter tous les scénarios de sketches et les poèmes présentés ; - Formuler les recommandations ; - Collecter les impressions des participants ; - Clôturer le camp.
Supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - TDR de l'activité - Manuels de sensibilisation par les jeunes - Fiches techniques par thématiques abordées
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le suivi des recommandations du camp ; - Faire le suivi de la restitution du camp dans les localités.

10. Appui aux enseignants encadrateurs et conseillers d'orientation pour la mise à disposition de l'écoute active dans les établissements scolaires

Utilisateurs de la fiche	<ul style="list-style-type: none"> - Travailleurs sociaux - OSC locales - Organisations à base communautaire - Responsables d'établissement scolaire/centre de formation
Bénéficiaires finaux	Elèves
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les aptitudes des enseignants afin qu'il crée un cadre d'écoute pour les élèves dans les établissements scolaires ; - Permettre aux élèves de bénéficier un cadre d'écoute où ils se libèrent des frustrations et de tout ce qui peut perturber leur instruction ; - Amener les enseignants encadrateurs et conseillers d'orientation à s'impliquer dans la lutte contre les violences en milieux scolaires et la promotion de la citoyenneté responsable
Description du processus	<p>Contexte : Les comportements violents en milieu scolaire pour un nombre de cas sont attribuables aux des facteurs individuels, car la violence est aussi influencée par un ensemble de conditions de l'environnement scolaire, par exemple : le cadre éducatif, les conditions d'enseignement et d'apprentissage, la qualité des relations interpersonnelles, la qualité de l'environnement physique et social, etc. Cependant bien que l'école soit un milieu de vie complexe propice aux multiples manifestations de violence, elle est également un endroit privilégié pour soutenir l'apprentissage de comportements sociaux positifs et le développement de mécanismes socio-émotionnels permettant aux individus de développer des ressources pour gérer adéquatement leurs relations interpersonnelles. Il est essentiel de concevoir l'intervention en milieu scolaire à l'intérieur d'un modèle intégrateur ciblant divers niveaux d'intervention et l'ensemble de l'environnement scolaire. Le « cadre d'écoute » opérationnelle dans les établissements joue ce rôle car il contribue à désamorcer les situations de tension par l'écoute active, les premiers secours psychologiques, la médiation et la prise en charge des problèmes liés à la scolarité ainsi qu'à corriger des comportements nuisibles à la vie scolaire.</p> <p>Préalable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir l'autorisation et la collaboration des responsables d'établissements ; - Faire un diagnostic de l'état des lieux de la situation des relations interpersonnelles et des violences dans les établissements partenaires ; - Restituer l'état des lieux aux responsables, au corps enseignants, aux élèves et aux parents. Lors de ces rencontres aborder les pistes de solutions aux situations préoccupantes présentés dans le diagnostic ; <p>Mise en place du cadre d'écoute :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsqu'il ressort la nécessité d'un cadre d'écoute, mener des réflexions avec tous les acteurs de la communauté éducative pour sa mise en place ; - Elaborer les TDR pour définir : <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi cette activité, • Les objectifs visés, • Le nombre et le profil des participants

	<ul style="list-style-type: none"> • La méthodologie qui sera utilisée ; • Les articulations/programme • Le budget et la logistique <ul style="list-style-type: none"> - Dans les établissements scolaires : identifier les conseillers d'orientation. Si le nombre est petit et que l'effectif des élèves trop élevé, sensibiliser pour avoir en plus des conseillers, des enseignants encadreurs volontaires. Collecter auprès de cette équipe des thèmes de renforcement de capacités qui pourraient leur permettre de répondre efficacement au fonctionnement d'un « cadre d'écoute » dans leur établissement scolaire. - Dans les établissements primaires : sensibiliser pour que les enseignants encadreurs désireux de faire fonctionner le cadre d'écoute se fassent signaler. Collecter avec des thèmes de renforcement de capacités qui pourraient leur permettre de répondre efficacement au fonctionnement d'un « cadre d'écoute » dans leur établissement scolaire. - Organiser des ateliers de renforcement de capacités d'au moins 2 jours avec les enseignants encadreurs et les conseillers d'orientation sur les thématiques solliciter par ces derniers. Il peut s'agir par exemple de la relation d'aide, l'écoute active, les premiers secours psychologiques, la gestion des enfants violents et ceux victimes de violences, la communication non violente à l'école, comment transmettre les connaissances sans user de la violence, etc. Lors des ateliers mettre l'accent sur les exercices pratiques, les jeux de rôles. - Amener les enseignants encadreurs et les conseillers d'orientation à faire des plans d'action qui seront opérationnalisés une fois leur retour dans leur établissement scolaire respectif. Ces plans d'action devront en plus de la restitution de l'atelier aux autres collègues, avoir des activités qui concernent tous les acteurs du milieu éducatif (élèves, enseignants, responsables d'établissement, parents, etc) ; - Encourager les enseignants encadreurs et les conseillers d'orientation à sensibiliser les élèves pour leur présenter le service qu'offre le cadre d'écoute, son fonctionnement et les avantages à y aller ; - Organiser des rencontres de partage d'expériences et de bonnes pratiques entre enseignants encadreurs et conseillers d'orientation.
Supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - TDR de l'activité - Chronos KiRA et partenaires sur l'intervention sociale - Fiches techniques par thématiques abordées
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le suivi du fonctionnement du cadre d'écoute ; - Mettre en place un système de suivi évaluation permettant d'avoir les éléments suivants : le nombre d'élèves et enseignants qui ont sollicité de l'aide, la fréquentation, la perception de chaque acteur, la qualité de service fourni, etc ; - Appuyer les établissements partenaires pour la mise en place d'un mécanisme de remontée de plaintes.

V. SCENARIO DE DOCUMENTAIRE

	Thématique	Contenu du film	Lieu	Minutage
	Synthé de début et de fin	Crédits		1 mn
1	États des lieux	Voice off/Narrateur : - Brève Présentation de la violation des droits des enfants et de la délinquance juvénile dans les zones concernées - Plan de situation - Prises de vues organisées et les archives en studio		1mn
2	Presentation de l'ONG ALDEPA	Voice off: - Siège ALDEPA - Collaboration avec KiRA - Signalitique du projet - Interview de la Coordinatrice ALDEPA	Maroua	1mn
	Presentation du projet	- Signalétique, scènes de vie etc. - Plans de situation	Maroua Kaélé Mokolo	1mn
3	Amélioration des conditions de vie des EDR dans la rue	- Le marché où les enfants vaquent à leurs occupations, le bureau où ils viennent se laver, manger, participer aux causeries - Images d'archives	Maroua Kaélé	2 mn
3	Amélioration des conditions de détention des mineurs	- Voice off /Interviews DT - Photos de la situation initiale à Mokolo et Kaélé - Photos des aménagements	Mokolo et Kaélé	2 mn
4	Changement de regard et de traitement des enfants dans les unités de police et gendarmerie	- Filmer la simulation d'un début d'interrogatoire - Recueillir le témoignage d'un OPJ sur les changements de manière de travailler - Filmer l'interview du SAS commissariat	Commissariat de Baamaré ou Centrale ou Hardé à Maroua	3mn
5	Changement de traitement des enfants dans les tribunaux (les magistrats + acteurs de la justice juvénile qui s'est organisée en chaine des acteurs pour un meilleur	- Interview d'un magistrat - Interview d'un membre de la plate-forme qui explique la manière de travailler et les avantages qu'ils en retirent - Situation d'un enfant jugé à huis-clos	Maroua et éventuellement juge de Kaélé	2 mn

	traitement des situations des enfants + enfants jugés à huis-clos)			
6	Réinsertion familiale et professionnelle d'un mineur	<ul style="list-style-type: none"> - IMAGES : Les ateliers professionnels, les foires des métiers, les établissements scolaires, les sensibilisations et causeries réalisées dans les prisons. - Filmer un membre de comité de protection qui se rend dans une famille pour leur informer de la présence de leur enfant en prison (recherche de famille par le comité de protection) - Educateur qui arrive en famille avec un enfant, la radio est allumée et un des spots est en train de passer ; discussion avec l'enfant et les parents pour l'entrée en apprentissage - Un ex EAFGA accompagné qui continue avec ses études - Interview d'une FDR et de trois EDR accompagnés et réinsérés sur ce qu'ils ont reçu comme appui, ce qu'ils sont devenus 	Maroua	4 mn
7	Implication positive des leaders traditionnels et religieux dans la médiation au sein des familles, la gestion des conflits, le règlement des délits mineurs	<ul style="list-style-type: none"> - Images d'un village où les enfants vaquent à leurs occupations (sur la route de l'école et en classe) - Filmer un leader traditionnel qui mène une médiation familiale entre les parents et leurs deux enfants qui présentent des comportements déviants. - Interview d'un leader traditionnel - Filmer le leader religieux qui dans sa prêche, sensibilise sur les conséquences des conflits conjugaux et la négligence des enfants - Code de bonne conduite parental vulgarisé 	<p>Maroua Paroisse de l'UEEC ou Imam</p> <p>Kani (Kaélé) Pitoiré (Imam)</p>	3 mn
8	Implication des comités de protection dans les actions de protection des enfants dans	<ul style="list-style-type: none"> - Filmer une séance de sensibilisation menée par un comité de protection sur le suivi des enfants en famille et à l'école - Filmer un membre de comité de protection qui fait le suivi d'un enfant placé en mécanique moto 	<p>Mokolo</p> <p>Moutourwa</p>	2 mn

	leurs communautés respectives			
9	Groupe d'écoute dans la communauté	<ul style="list-style-type: none"> - Filmer un groupe d'écoute autour de la radio entrain de suivre une émission/spot et entame une discussion - Interview d'un participant qui dit que le taux de scolarisation a augmenté et les violences en milieu jeune ont baissé 	Kaélé	2 mn
10	Gouvernement d'enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Filmer les membres d'un gouvernement d'enfants dans une école partenaire et les amener à se présenter - Faire témoigner un ancien membre de gouvernement d'enfant en prison réinséré 	Mokolo, Maroua	1 mn
11	Conclusion	<ul style="list-style-type: none"> - Voice off : Sensibilisation, conscientisation et les chances alternatives - Interview de la Coordination et d'Elisabeth 	Maroua	2 mn

VI. CODE DE BONNE CONDUITE PARENTALE

Introduction

ALDEPA, avec son partenaire financier et technique KiRA, s'est engagée à travers ses interventions multiformes et multisectorielles à la mobilisation des acteurs communautaires pour la protection et l'éducation à la faveur des enfants et des jeunes. Dans le cercle des acteurs de protection des enfants, les parents sont les premiers dont l'engagement dans l'exécution de leurs responsabilités est capital pour garantir la réussite de l'éducation et de la transmission des valeurs positives.

Dans l'objectif d'avoir un changement positif dans le comportement et les agissements des parents en matière de protection des enfants et jeunes, le projet « **Renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfance et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communautés de la région de l'Extrême Nord du Cameroun pour une protection plus efficace des enfants, notamment contre la violence** » a prévu l'élaboration d'un code de bonne conduite parentale. Il s'agit d'un ensemble de recommandations pratiques ayant pour objet de servir d'orientation et de référence pour des comportements adéquats et souhaitables.

Le présent code de bonne conduite élaboré avec les parents et les enfants, est un outil d'engagement, de responsabilité et de promotion des valeurs humaines essentielles. Sa mise en application contribuera à la mise en place d'un environnement plus protecteur pour les enfants et les jeunes. Ce document est subdivisé en 3 sous titres, premièrement la documentation civile, deuxièmement l'encadrement et le suivi des enfants/jeunes et enfin l'inscription à l'école ou en formation et le suivi scolaire ou de formation.

Forme du document :

- Une grande page sous format A2
- Avec quelques images

I. Documentation civile

Tout parent (père, mère ou tuteur) s'engage à :

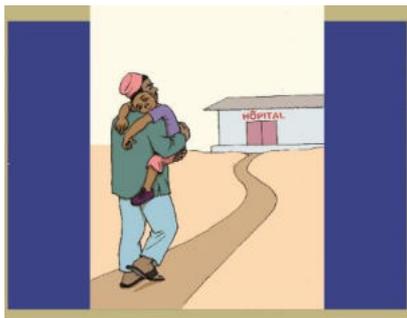
- Etablir de façon systématique l'acte de naissance de leur enfant fille ou garçon dans les délais réglementaires (90 jours après la naissance) ;
- Introduire la procédure de jugement supplétif pour le cas d'un enfant fille ou garçon en situation de dépassement de délai ou pour celui/le qui a égaré son acte de naissance ;
- Reconnaître l'enfant fille ou garçon né hors mariage à travers l'acte de reconnaissance;
- Veiller au retrait de l'acte de naissance de son enfant fille ou garçon dès son établissement auprès des services de l'état civil ;
- Assurer la bonne conservation des actes de naissance établis.



II. Encadrement et suivi des enfants

Tout parent (père, mère ou tuteur) s'engage à :

- Accepter et aimer son enfant fille ou garçon tel/le qu'il/elle est, y compris avec toutes ses forces et faiblesses ;
- Adopter des comportements positifs pour être un modèle pour son enfant fille ou garçon en évitant toute sorte de discrimination, de stigmatisation, de jugement ou autres violences ; en ne commettant pas d'abus de toutes sortes, en respectant l'avis de l'enfant, en le guidant dans ses réflexions et décisions ... ;



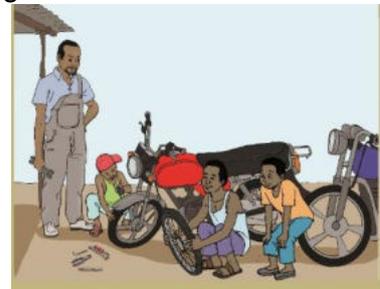
- Subvenir aux besoins de base de son enfant fille ou garçon notamment relativement au logement, à la nutrition, à la santé, à l'éducation, ... ;
- Transmettre à son enfant fille ou garçon des valeurs positives de respect des personnes et des institutions, de morale, de paix et vivre ensemble, de tolérance, des droits humains ;
- Apporter à chaque enfant fille ou garçon l'éducation familiale et sexuelle adaptée ;
- Instaurer un climat de dialogue, d'écoute et de confiance avec leur enfant fille ou garçon pour leur permettre d'avoir un cadre d'expression et de partage des difficultés rencontrées ;
- Soutenir et accompagner son enfant fille ou garçon dans son apprentissage social, en particulier l'enfant présentant un handicap, l'enfant victime d'abus sexuels, ... ;
- S'abstenir d'être des complices de mariage précoce et forcé, d'exploitation des enfants par le travail, de rupture familiale, de violences de toutes sortes ;
- Permettre à son enfant fille ou garçon d'avoir des espaces de loisirs et épanouissement ; des activités socioculturelles et sportives ;
- Renforcer l'environnement protecteur de son enfant fille ou garçon pour lui permettre d'éviter les situations à risque en contribuant à la mise en place et au respect des règles, des sanctions et des mesures de motivation ; en renforçant la surveillance dans les tenues vestimentaires, dans la séparation de chambres entre les filles et les garçons, dans les groupes de pairs, dans la gestion des relations saines avec l'entourage, dans la prévention de la consommation de l'alcool et des drogues, ... ;
- Dénoncer toutes formes d'abus sexuels sur son enfant fille ou garçon et l'accompagner dans le processus de réhabilitation, de réparation du préjudice et de condamnation de l'auteur de l'abus ;
- Encourager la participation citoyenne communautaire des enfants et des jeunes ;
- Faire le suivi de l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication : télévision (des chaînes déconseillées aux enfants et jeunes), les téléphones androïdes (réseaux sociaux).

III. Inscription à l'école ou en formation et suivi scolaire/formation

Tout parent (père, mère ou tuteur) s'engage à :



- Inscrire son enfant fille ou garçon, handicapé ou non à l'école ou en formation/apprentissage et payer toutes les charges s'y rapportant (frais de scolarité ou de formation, frais de dossiers, fournitures et tenues scolaires ou de formation, goûter...);
- S'assurer que son enfant fille ou garçon bénéficie du minimum de dignité pour se rendre à l'école ou en formation (hygiène corporelle respectable, cheveux coiffés, tenue propre et pas déchirée, chaussures propres, ...);
- Veiller à l'assiduité, à la ponctualité ou au maintien de son enfant fille ou garçon à l'école ou en formation;
- Répondre aux convocations de l'école/du centre de formation et participer aux réunions de parents d'élèves et des enseignants /formateurs;
- Faire le suivi scolaire/formation de son enfant fille ou garçon en contrôlant les cahiers, en se rendant à l'école ou au centre de formation pour avoir des informations sur le comportement et les performances de son enfant, en aidant l'enfant fille ou garçon à la maison à aménager du temps et de l'espace pour les études...;
- Sensibiliser son enfant fille ou garçon constamment sur l'importance de la scolarisation ou de la formation;
- Assurer une orientation scolaire/de formation sans discrimination en encourageant son enfant fille ou garçon à choisir des filières souvent réservées à l'autre sexe;
- Encourager son enfant fille ou garçon au respect du règlement intérieur scolaire/de formation et à la l'application des sanctions en cas de violation de ce règlement;
- Dénoncer toutes sortes de violences (physiques, psychologiques, sexuelles) subies par son enfant fille ou garçon en milieu scolaire ou en formation;
- Lutter contre la fréquentation de son enfant élève et apprenti dans les buvettes, les salles de jeux de hasard; la consommation de l'alcool et des stupéfiants.



CONCLUSION

Les deux ONG, ALDEPA et KiRA, se sont engagées depuis 2011 à contribuer ensemble à la mise en place et au renforcement de l'environnement protecteur des enfants dans les départements du Mayo Kani, du Mayo Tsanaga et de Diamaré. C'est dans cette optique qu'a été exécuté le projet « Renforcement des mécanismes locaux de protection de l'enfance et du potentiel d'autoprotection des enfants dans 12 communes de la région de l'Extrême Nord du Cameroun pour une protection plus efficace des enfants, notamment contre la violence » du 1^{er} Mai 2021 au 30 Avril 2024. Pour la mise en œuvre du dit projet, les actions suivantes ont été réalisées : redynamisation et renforcement des structures d'expression des enfants et des jeunes ainsi que des structures communautaires ; renforcement des capacités des conseillers/enseignants encadreurs, animateurs des radios communautaires, leaders communautaires, leaders jeunes, parents et enfants ; appui technique en vue de la légalisation et aides financières aux structures communautaires ; assistance aux structures communautaires pour la réalisation des actions de sensibilisation et accompagnement des familles ; aménagement des espaces de jeux dans les communautés ; donations en matériels didactiques, éducatifs et récréatifs aux établissements et centres de formation ; mise en place des mécanismes de lutte contre les violences et la consommation des stupéfiants en milieu jeunes ; production de plusieurs manuels de sensibilisation par les enfants/jeunes et les adultes, etc.

À ce jour, il existe dans les départements d'intervention des structures communautaires engagées dans la lutte contre les violences faites aux enfants et aux jeunes et la promotion de la citoyenneté responsable. Le manuel intitulé Code de bonne conduite parentale a permis aux parents de revoir leurs devoirs en matière d'encadrement et de protection de leurs enfants. Pour les enfants et les jeunes, les manuels de sensibilisation illustrés ont facilité la communication avec leurs pairs. Enfin l'inculturation des droits de l'enfant a été une innovation qui a permis de mettre en lumière les bonnes et mauvaises pratiques de protection des enfants dans les différentes cultures.

Ce document capitalise toutes ces expériences avec les différents groupes-cibles. Nous vous souhaitons de le lire et le relire avec attention afin de pouvoir l'utiliser à bon escient.

Comité de rédaction :

Pour ALDEPA :

- Marthe WANDOU – Coordinatrice Générale
- Aminatou MOURBARE – Directrice Technique
- Emilie Carine NGO PEPKA – Chef de projet
- Ahmat Yakoub – chargé du suivi-évaluation
- Aboubakar Alim MOUSSA – Chargé des appuis juridiques
- Diane ASSETIKSA – Educatrice
- Fidel BARA OUMAR – Educateur
- Raoul -Carl SOUMANA OUWE ZEBOBE – Educateur
- Dieudonné OUSMA – Educateur
- Dorothée MADAMA – Educatrice
- Mireille BEKONDE – Educatrice

Pour KiRA

- Stefanie Sibylle KOMAREK

MAITRES D'ŒUVRE DU MANUEL

Action Locale pour un Développement Participatif et Autogéré (ALDEPA)

Email : aldepa3as@yahoo.fr

marthewandou@yahoo.fr

Téléphone : +00237 676 39 50 03
693 77 25 72

Siège : Maroua (Extrême-Nord) Cameroun

Kinderrechte Afrika e. V. (KiRA)

Schillerstraße 16

D-77933 Lahr, Allemagne

Téléphone: 0049 7821 38855

Email: info@kira-international.org

www.kira-international.org

Partenaires financiers

Coopération allemande (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung - BMZ)

Kinderrechte Afrika e. V. (KiRA) et Action Locale pour un Développement Participatif et Autogéré (ALDEPA)

Déclinaison de responsabilités

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité d'ALDEPA et de KiRA et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de la Coopération allemande.

© ALDEPA/Kinderrechte Afrika e. V. 2024